

bibliothèque mode d'emploi

collection CONSEILS PRATIQUES D'AMÉNAGEMENT

bibliothèque **mode d'emploi**

.....
collection **CONSEILS PRATIQUES D'AMÉNAGEMENT**
.....

sommaire

contexte, enjeux et repères

7

1/CONTEXTE VENDÉEN ET ENJEUX.....	8
1.1 une accélération des réalisations.....	8
1.2 les enjeux.....	12
2/LA BIBLIOTHÈQUE : ESPACE CULTUREL ET ESPACE DE VIE.....	14
2.1 un enjeu local fort.....	14
2.2 les atouts des bibliothèques de proximité.....	15
2.3 les conditions de la réussite.....	16
2.4 les usages de la bibliothèque.....	18
2.5 coûts Et fréquentation.....	20
2.6 méthodologie Et planning.....	22

projet architectural

25

1/LE BÂTIMENT.....	26
1.1 contexte urbain Et architectural.....	26
1.2 rénovation, réhabilitation, extension.....	27
1.3 construction neuve.....	29
1.4 identification et signalétique.....	32
2/L'AMÉNAGEMENT INTÉRIEUR.....	34
2.1 les spécificités d'une bibliothèque en terme d'accueil.....	34
accueil, service et convivialité.....	36
prêt et consultation des collections.....	36
services intérieurs.....	37
2.2 l'ambiance.....	41
2.3 les matériaux.....	43
les plafonds.....	43
les murs.....	45
les sols.....	46
les éclairages.....	48
2.4 le mobilier: mettre en scène les collections.....	49

conclusion

53

annexes

55

bibliographie.....	57
présentation des bibliothèques choisies pour illustrer cet ouvrage.....	59
remerciements.....	61



Joël SARLOT
Président du CAUE de la Vendée

Depuis le début des années 2000, le paysage des bibliothèques en Vendée a fortement évolué sous l'impulsion du Conseil Général. De nombreux projets sont à l'étude, d'autant que les structures intercommunales sont fréquemment maîtres d'ouvrage. Les communes ont également une forte volonté de posséder des équipements culturels afin de mettre des collections à disposition de leurs populations. (livres, CD audio, etc.).

Équipements à vocations multiples, les bibliothèques contribuent à conforter le tissu associatif. Conscient des efforts que nous devons tous accomplir pour répondre aux enjeux de développement que connaît la Vendée, le Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement accompagne les communes dans leurs projets et dans la mise en place des équipements publics. Il s'avère aujourd'hui nécessaire d'avoir une vision globale et d'agir en mutualisant les usages.

Afin d'aider les élus dans leurs démarches, la Bibliothèque de Vendée et le CAUE ont décidé de travailler en partenariat. Ce guide est donc destiné aux acteurs de la vie publique qui ont le souhait de mettre en place non seulement une bibliothèque ou une médiathèque, mais en réalité un espace de rencontre et de citoyenneté par l'intermédiaire d'espaces partagés. Outil d'aide à la décision, je souhaite que cet ouvrage ouvre la voie en direction d'une réflexion nouvelle sur la conception des équipements, source d'un dynamisme dans nos communes et nos intercommunalités à l'image de notre département.

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of a large loop followed by a series of smaller, fluid strokes.



François BON

*Président de la Commission Éducation, Culture, Sport et Relations Internationales
du Conseil Général de la Vendée.*

Au service de chacun, mais aussi de la vie locale dans son ensemble, la bibliothèque publique contribue fondamentalement à l'aménagement du territoire. C'est pourquoi, il apparaît prioritaire de tout mettre en œuvre pour conserver, si possible dans chaque commune, un tel équipement de proximité.

Lorsqu'un certain niveau de qualité des aménagements est assuré, la réponse du public en termes de diversité et de fréquentation est telle que le renouvellement du bénévolat, soutenu par un réseau local et départemental professionnalisé, apparaît alors à nouveau possible. D'ailleurs avec un réseau de près de 1 850 bibliothécaires volontaires en Vendée, les bibliothèques représentent elles-mêmes une des principales écoles du bénévolat.

Cependant, la valorisation et le renouvellement de ce dernier exigent aujourd'hui de mobiliser l'ensemble des acteurs publics qui doivent s'entendre pour articuler au mieux : soutien professionnalisé, mise à niveau des équipements et coopérations de proximité.

Parce que ces enjeux méritent d'être largement pris en compte lors de la programmation d'un projet de construction, de rénovation ou d'agrandissement, cette documentation associe l'expérience et les compétences de la Bibliothèque de Vendée avec celles des architectes du CAUE. En effet, par cet exemple de coopération étroite entre acteurs du conseil aux collectivités, nous souhaitons montrer combien la mise en commun des approches et des moyens est susceptible d'enrichir les équipements et les services qui y seront demain proposés.

Car c'est bien dans l'intelligence et la qualité des projets qu'il faut aujourd'hui rechercher les solutions les plus adaptées aux contraintes locales et aux enjeux de service public qui sont les nôtres.

.....
PREMIÈRE PARTIE
.....

contexte, enjeux & repères

1/contexte vendéen et enjeux

► 1.1 une **accélération** des réalisations

Sur les 282 communes que compte la Vendée, 220 sont dotées d'un équipement de lecture publique. Dans 4 cas sur 5, la gestion de ce service public local repose essentiellement sur des bibliothécaires volontaires (1 850 bibliothécaires volontaires sur l'ensemble du Département et près de 150 de salariés).

En quelques années, le paysage des bibliothèques vendéennes a connu de profonds bouleversements :

- ▷ Avec tout d'abord, au début des années 2000, la création, par le Conseil Général, d'annexes de la Bibliothèque Départementale. Ouvertes au grand public, ces structures permettent un accès direct du public aux collections départementales (livres, revues, CD audio, DVD...) et à différents services multimédias.
- ▷ Avec également, depuis quelques années, une augmentation importante des projets communaux. Ainsi, entre 2007 et 2011, 30 nouveaux bâtiments ont été réalisés et une cinquantaine de projets sont en cours ou à l'étude pour 2012-2014 !
- ▷ Avec enfin, le développement des réseaux intercommunaux. Différents modèles sont possibles. On estime que d'ici 2014, la moitié des bibliothèques en bénéficiera.

Cette dynamique s'accompagne d'une professionnalisation des équipes (fin 2011, plus de la moitié des bibliothèques seront gérées par du personnel formé qu'il soit volontaire ou salarié), d'une augmentation des horaires d'ouverture et des budgets alloués au renouvellement des collections.

Entre 2008 et 2010, la fréquentation des bibliothèques vendéennes connaît, globalement, une augmentation moyenne de 25 % avec de fortes disparités selon les efforts de développement récemment réalisés par les communes ou Communautés de communes.



▲ DEPUIS QUELQUES ANNÉES, ON ASSISTE À UN VÉRITABLE RENOUVELLEMENT DES ÉQUIPEMENTS DE LECTURE PUBLIQUE EN VENDÉE.
(ICI L'ILE D'ELLE ET BELLEVILLE SUR VIE)

LES RÉSEAUX INTERCOMMUNAUX DE BIBLIOTHÈQUES EN VENDÉE

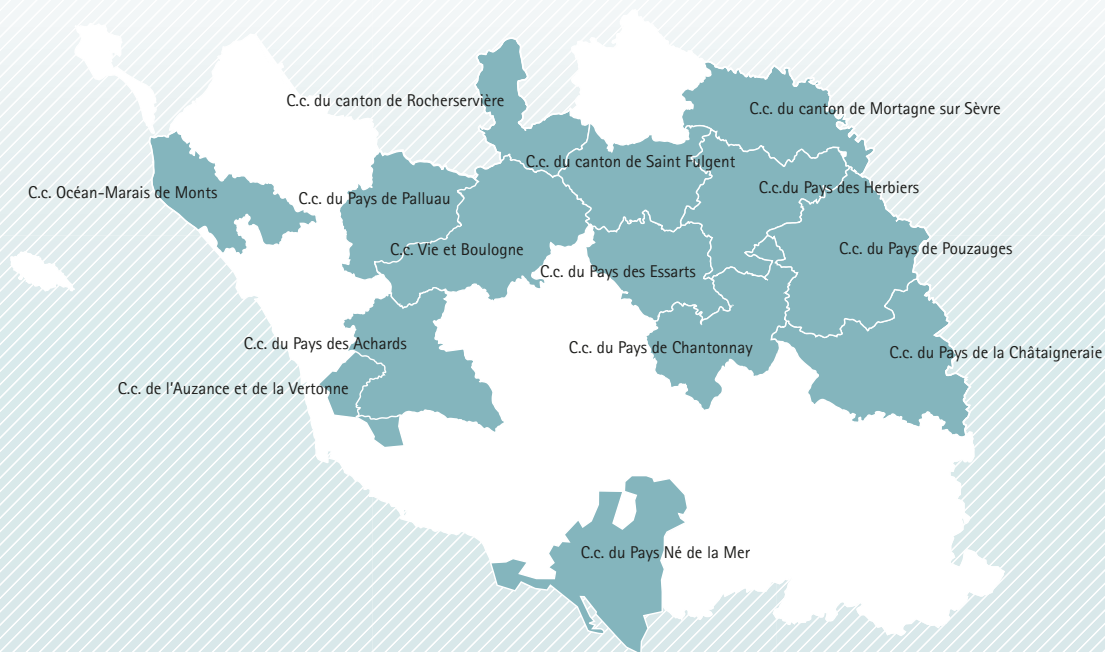
La coopération des bibliothèques de Vendée se caractérise par la mise en place de réseaux intercommunaux créant une nouvelle dynamique de territoire et apportant un soutien professionnel de proximité aux volontaires.

Différents modèles sont possibles. En Vendée, un modèle semble particulièrement adapté aux attentes des élus comme des bibliothécaires :

- les communes conservent la gestion de leur bibliothèque : permanences, animations, partenariats... et personnel lié au fonctionnement courant de la bibliothèque (salarié et/ou bénévoles)
- le développement et la gestion informatisée des collections sont gérés par la Communauté de communes en lien avec les équipes locales, 2 emplois de bibliothécaires intercommunaux sont en général nécessaires.

Ainsi, les collections circulent librement et à la demande entre les bibliothèques. La mutualisation des moyens informatiques et documentaires permet d'élargir considérablement l'offre de chaque bibliothèque. L'utilisateur peut à partir de sa bibliothèque accéder à un large choix de documents (collections intercommunales et départementales), de chez lui réserver un document et le faire venir dans la bibliothèque de sa commune, emprunter et rendre ses documents sur l'ensemble des bibliothèques.

Une quinzaine de communautés de communes est ainsi engagée ou en cours de réflexion sur la mise en place d'un tel service.



LA BIBLIOTHÈQUE DÉPARTEMENTALE DE LA VENDÉE : AU SERVICE DE VOTRE PROJET

La Bibliothèque Départementale de la Vendée (BDV) est un service du Conseil Général. Elle a pour mission de soutenir les communes ou communautés de communes dans le développement de leurs bibliothèques. Lorsqu'il s'agit de concevoir ou d'agrandir un équipement, ce soutien se traduit par des prestations gratuites de conseil dans la définition du projet, la rédaction du programme, le choix de l'architecte, l'aménagement intérieur, l'informatisation, le développement des collections, le recrutement et la formation des personnels salariés et/ou bénévoles.

Bien entendu, la BDV accompagne ensuite les bibliothèques locales dans leur fonctionnement quotidien (conseil, formation, animation, collections, partenariats...). Elle exerce enfin d'autres missions liées à la gestion de certains sites départementaux directement ouverts au public.

Coordonnées :

BIBLIOTHÈQUE DE VENDÉE
9 Impasse Ampère Acti-Sud
85 000 La Roche sur Yon
Tél. 02 51 37 33 20
Fax 02 51 37 44 56
bdv@vendee.fr



▲ LA BDV FORME CHAQUE ANNÉE 300 BIBLIOTHÉCAIRES VOLONTAIRES OU SALARIÉS. CE SERVICE DU CONSEIL GÉNÉRAL EST AUJOURD'HUI L'INTERLOCUTEUR PRIVILÉGIÉ DES COMMUNES SUR DES MISSIONS DE CONSEIL, D'ÉVALUATION ET DE DÉVELOPPEMENT.

SOUTIEN FINANCIER DU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA VENDÉE

Lorsque la conception du projet a été conduite en associant la BDV à la rédaction du programme et sous réserve du respect d'un cahier des charges qualitatif adapté aux besoins du plus large public, un soutien financier du Conseil Général peut être sollicité. Dans certains cas cette aide financière peut être cumulée avec celle de l'État (DGD lecture publique) ; se renseigner auprès de la BDV.

Taux et plafonds de l'intervention départementale en 2011 :

- ▶ **VOLET BÂTIMENT**
30 % du montant des dépenses HT avec un montant de dépense subventionnable plafonné à 240 000 € HT.
- ▶ **VOLET MOBILIER**
30 % du montant des dépenses HT avec un montant de dépense subventionnable plafonné à 50 000 € HT
- ▶ **VOLET INFORMATIQUE**
50 % du montant des dépenses HT avec un montant de dépense subventionnable plafonné à 6 000 € HT.
- ▶ **VOLET COLLECTION**
50 % du montant des dépenses HT avec un montant de dépense subventionnable plafonné à 5 000 € HT (le volet collection présuppose le bénéfice du volet mobilier)

SOUTIEN FINANCIER DE L'ÉTAT

Comme avec le Conseil Général, sous réserve de validation en amont du projet culturel de la future bibliothèque et du respect d'un cahier des charges techniques (qualité architecturale, surface et moyens de fonctionnement...), le Ministère de la Culture et de la Communication, via son échelon déconcentré (Direction Régionale des Affaires Culturelles), peut être un partenaire privilégié.

Le Conseiller pour le livre et la lecture doit être sollicité le plus tôt possible. Outre son rôle d'appui, de conseil et d'expertise, il est en mesure de mobiliser pour les projets des crédits d'aide à l'investissement et dans certains cas des crédits d'aide au fonctionnement (aide à l'emploi qualifié), au titre de la DGD lecture publique. Dans certains cas, le cumul des aides de l'État et du Conseil Général peut atteindre 50 à 70% du montant de l'investissement.

► 1.2 les enjeux

Faut-il encore créer, agrandir, développer les bibliothèques publiques ? À l'heure d'Internet, certains se posent légitimement la question. Effectivement, si la bibliothèque se limite à un espace de stockage d'ouvrages à emprunter, l'intérêt d'un service public ainsi conçu est alors chaque jour mis à mal par les évolutions en cours. En réalité, leur mission est tout autre et, bien pensées, les bibliothèques publiques apparaissent plus que jamais comme un équipement de proximité essentiel à la qualité de vie de tous les publics.

Car davantage qu'un bâtiment de présentation et de prêt d'ouvrages, les bibliothèques sont devenues (ou ont vocation à devenir) des lieux publics à part entière, voire le lieu public par excellence ! C'est pourquoi, la qualité architecturale est devenue déterminante. Évidemment on ne peut pas concevoir un bâtiment pour lui-même, indépendamment des services que l'on va y rendre et des publics auxquels il s'adresse. Il doit, bien entendu, être au service d'un projet d'établissement précis qu'il s'agit toujours de définir en amont. Mais justement, dès la définition du projet d'établissement, la bibliothèque doit d'abord être appréhendée comme le lieu public le plus large qui soit. Sans oublier que la spécificité de la bibliothèque, c'est également d'être un lieu, non pas polyvalent, mais poly-spécialisé. Autrement dit, la bibliothèque c'est le contraire de la salle polyvalente, dans la mesure où jusqu'à un certain point, **elle répond aux publics et aux usages en les intégrant et en les rapprochant** plutôt qu'en les neutralisant et en les isolant.



▲ LES BIBLIOTHÈQUES DOIVENT MOINS SE POSITIONNER SUR LA DIFFUSION DE DOCUMENTS POUR DAVANTAGE PRIVILÉGIER LA QUALITÉ D'ACCUEIL DU PUBLIC ET DEVENIR LE LIEU COMMUN QUE CHACUN POURRA INVESTIR.

Ces notions de rapprochement et d'intégration apparaissent en effet désormais clairement au cœur des missions des bibliothèques locales. C'est la raison pour laquelle elles répondent (ou devraient répondre) d'abord à **un enjeu de lien social, d'enracinement et d'éducation continue**, qui constitue la base de toute politique publique.

Ainsi, avant d'être un lieu culturel, **la bibliothèque doit être perçue comme le catalyseur potentiel de la vie locale dans son ensemble**. Si la mairie est le lieu institutionnel d'administration de la vie publique, la bibliothèque doit devenir le lieu vivant, informel et convivial d'affirmation, de valorisation, de réactualisation de ce que l'on partage ou propose de partager ; le lieu commun que chacun pourra investir, que chacun peut enrichir. Et c'est d'ailleurs à cette condition qu'elle redevient alors véritablement un lieu de vitalité culturelle. Ce qu'on échangeait autrefois à la sortie de l'église, au café, ou au marché a besoin d'un nouveau lieu. Les réseaux sociaux y répondent à leur façon, mais virtuellement, de façon déterritorialisée, communautarisée et plutôt atomisante pour la vie locale...

Il y a urgence à permettre aux bibliothèques de jouer enfin pleinement ce rôle de troisième lieu : lieu de lien entre espace public et espace privé, entre domicile et travail.

Dès lors, les collections doivent être gérées, présentées, valorisées de façon bien différente. En effet, si leur intérêt se trouve d'une certaine manière considérablement renforcé, elles doivent cependant occuper proportionnellement moins d'espace au profit de salons thématiques régulièrement renouvelés. Complémentaires des ressources numériques auxquelles appartient désormais l'encyclopédisme, elles doivent davantage être mises au service d'actions de médiation active, fondées sur ce qu'elles permettent de transmettre, échanger, confronter, rapprocher...

Autrement dit, les bibliothèques doivent moins se positionner sur la diffusion de documents, mais davantage sur une mise en relation approfondie entre certaines œuvres et leurs publics. Pour les plus importantes, elles pourraient d'ailleurs devenir un lieu privilégié de rencontre et d'émulation entre artistes.

▷ LIEN SOCIAL, SOLIDARITÉS DE PROXIMITÉ,
QUALITÉ DE VIE

Peu à peu les bibliothèques sont devenues un véritable lieu d'animation, prétexte à de précieuses sorties régulières en famille, seul ou entre amis. Un lieu de rencontres, de découvertes, de vie locale, d'échanges et même d'expression.

Ces nouvelles orientations, à examiner lors de l'élaboration du projet d'établissement, pourront alors impliquer de réaliser au sein de la bibliothèque deux ou trois petits salons, une salle d'actualité et d'information, une salle de formation et d'ateliers, une galerie d'exposition et peut-être également une salle de conférence, de projection, de spectacle vivant et de musique... Autant d'espaces spécialisés, à forte identité, judicieusement articulés autour d'un noyau dédié à la présentation des collections. Bien entendu, l'exploitation d'un tel équipement doit être élargie et ne se limitera pas aux seuls projets portés par l'équipe de la bibliothèque. Des efforts importants de mutualisation et de rapprochement entre services publics sont d'ailleurs à rechercher. Mais, en les intégrant plutôt qu'en les juxtaposant, on se donne davantage les moyens de répondre aux enjeux communs.

Ainsi, la bibliothèque peut assez facilement jouer ce rôle d'intégrateur de services publics locaux, notamment avec les cybercentres, les centres de formation, les foyers de jeunes, les salles de spectacle, les écoles de musique, les offices de tourisme, certaines permanences des services de solidarité ou de santé, mais également certains commerces de proximité (cafés et restaurants en particulier...).

▷ ÉDUCATION, IDENTITÉ

La lecture (y compris via Internet), la musique et le cinéma apparaissent comme les vecteurs fondamentaux et quasi quotidiens de transmission des valeurs. Il convient de privilégier la mise en valeur d'œuvres davantage susceptibles de construire notre personnalité : la lecture doit permettre de nourrir l'imagination, de développer notre capacité à ressentir et à exprimer nos émotions. Elle doit stimuler notre créativité. Elle doit également permettre d'élargir notre culture générale, notre sens critique, notre aptitude à sélectionner, trier, évaluer différentes sources d'information. Enfin, elle doit contribuer à améliorer notre maîtrise de la langue française.

▷ CONSIDÉRER LES JEUNES ADULTES
COMME LE PUBLIC PRIORITAIRE

Le public jeunesse fréquente aujourd'hui facilement les bibliothèques. Pour encourager davantage la lecture à l'adolescence, il convient probablement moins de renforcer la fréquentation des plus jeunes que celle des jeunes adultes ? Les collections, les horaires, l'aménagement mais aussi la politique d'animation des bibliothèques doivent en tenir compte.

▷ LA FAMILLE AU CENTRE
DES PRATIQUES CULTURELLES

Le prêt individuel, effectué régulièrement dans le cadre de l'école, limite ensuite souvent la fréquentation de la bibliothèque par les familles. Les parents doivent rester les premiers médiateurs entre le livre et l'enfant. Fréquenter la bibliothèque doit devenir une pratique culturelle personnelle et familiale qui s'acquiert dès le plus jeune âge.

2/la bibliothèque : espace culturel et espace de vie

► 2.1 un **enjeu** local fort

Ancrés dans un territoire, les missions et services de la bibliothèque dépendent du contexte local, de la population à desservir et du projet culturel de la collectivité. Il n'y a donc pas un "modèle" de bibliothèque.

Chaque réalisation de bibliothèque nécessite, en effet, de faire des choix sur les services, les collections, les espaces à proposer. Ces choix découlent d'une analyse des publics, de ces besoins, de ces attentes, de ces pratiques et des objectifs définis pour l'équipement.

La rédaction d'un programme culturel permet de mettre en valeur et de motiver les spécificités de chaque projet.

La réalisation d'une bibliothèque aujourd'hui est donc un enjeu local fort qui concerne l'ensemble de la population.

► REPÈRES

Une étude récente du CREDOC indique que 40 % des personnes fréquentant une bibliothèque n'emprunteraient aucun document mais profiteraient d'autres services proposés par la bibliothèque (lecture sur place, animations, consultation d'Internet...)

La bibliothèque est souvent le seul équipement culturel dans une commune. Si une bibliothèque adaptée est proposée, le public se l'approprie naturellement et la fréquente massivement (30 % de la population l'utilise régulièrement). L'ensemble de ces éléments doit être pris en compte au moment d'apprécier les espaces, le nombre de places assises, les services à proposer...



▲ CARREFOUR DE LA VIE LOCALE, LA BIBLIOTHÈQUE CONTRIBUE AUX RENCONTRES INTER-GÉNÉRATIONNELLES.

► 2.2 les **atouts** des bibliothèques de proximité

Alors que dans les grandes villes, la fréquentation des bibliothèques tourne autour de 20 %, il n'est pas rare dans les communes de taille moyenne ou de faible dimension d'avoir une fréquentation régulière de 35 % (voire même 50 %) de la population.

Ce succès repose sur des fonctions culturelles et sociales propres aux bibliothèques de proximité :

- **Lieu d'accueil personnalisé** : l'espace est à taille humaine et sa gestion repose toujours, au moins partiellement, sur l'implication de bénévoles.
- **Convivialité** : la bibliothèque est aussi un espace d'échanges, de rencontres. Au-delà du prêt de livres et des autres fonctions documentaires, la bibliothèque devient lieu d'expositions, anime un débat, organise un spectacle, coordonne un concours dans les écoles...

- **Service pour toute la population** : la bibliothèque est le lieu unique que toutes les catégories de la population peuvent fréquenter librement, et ce, toute l'année. La bibliothèque est sans doute avec la mairie, le seul service public ouvert au plus large public chaque semaine, et gratuitement.

La bibliothèque représente donc réellement un enjeu spécifique pour les communes de taille moyenne ou de faible dimension, à condition que sa création et sa gestion soient mûrement réfléchies.

LES CONDITIONS À RÉUNIR POUR LA RÉUSSITE D'UN PROJET DE BIBLIOTHÈQUE

	Meilleur rapport coût/service rendu	Objectif minimal (commune de très petite taille)
Local	Environ 0,1 m ² par habitant et au moins 100 m ²	Au moins 80 m ²
Budget d'acquisition	Au moins 2 € an/habitant (budget intercommunal de préférence)	Au moins 1 € an/habitant
Horaires d'ouverture (tous publics)	Au moins 12 heures/semaine	Au moins 4 heures/semaine
Équipe	Combinaison volontaires (au niveau local) et salariés (au moins au niveau intercommunal)	Équipe formée (voir avec la BDV)
Fréquentation constatée en Vendée	En moyenne plus de 30 % de la population accueillie par mois	En moyenne 15 % de la population accueillie par mois

► 2.3 les conditions de la réussite

La bibliothèque pour être attractive doit proposer à la population toutes les qualités d'un service public de qualité, convivial et fonctionnel, notamment :

- **un local bien situé** dans la commune, clairement identifié et dont la taille, les aménagements permettent l'accueil de tous les publics, la prise en compte des nouveaux usages (lecture sur place, animations...). L'aménagement de ce local devra être particulièrement soigné afin d'en faire un lieu convivial et chaleureux où le public aura plaisir à venir et s'installer.
- **des collections diversifiées** et régulièrement renouvelées. Un budget d'acquisition devra donc être prévu chaque année (intérêt des mises en réseau).
- **des horaires d'ouverture** permettant de valoriser le plus largement possible l'équipement et de répondre aux attentes multiples des usagers.

- **un personnel qualifié** pour assurer toutes les missions du service. Cette gestion pourra être assurée par du personnel volontaire, régulièrement formé par le Conseil Général (Bibliothèque de Vendée).

À partir d'un certain volume d'activités et afin de proposer de plus larges horaires d'ouverture, l'équipe de bibliothécaires volontaires devra être renforcée par du personnel salarié qualifié. (Repère : on estime à 1 temps plein pour une bibliothèque qui compte 5000 visites/an et/ou 8500 prêts/an ; soit environ une commune de 2000 habitants).

► EN RÉSUMÉ

Pour parvenir à toucher un public large et varié, la bibliothèque ne doit pas simplement être conçue comme un lieu de présentation et d'emprunt des collections, mais se présenter avant tout comme un lieu d'échange, de liens (entre générations, entre natifs de la commune et nouveaux arrivants, entre milieux sociaux...), d'enracinement dans la vie locale et d'enracinement culturel.



▲ A SAINT JULIEN DES LANDES, LA LOCALISATION DE LA BIBLIOTHÈQUE PERMET DE RENFORCER SON RÔLE DE LIEN ENTRE ESPACES PRIVÉS ET ESPACES PUBLICS.



L'aménagement de la bibliothèque doit privilégier une ambiance conviviale et chaleureuse où le public aura plaisir à venir s'installer.

► 2.4 les usages de la bibliothèque

La définition d'un projet de nouvelle bibliothèque doit être particulièrement attentive aux différents publics amenés à la fréquenter (des plus jeunes, aux plus âgés, sans oublier les adolescents). Ce public très hétérogène a des besoins, des attentes et des usages très variés qu'il convient de prendre en compte.

► **L'ÉCHANGE, LA RENCONTRE :** la bibliothèque n'a pas seulement une vocation documentaire mais aussi une dimension de socialisation. Quelques fauteuils disposés pour rendre possible les échanges verbaux, une offre café/thé contribuent à la convivialité du lieu.

Comme l'a très bien établi Claude Poissenot dans *La nouvelle bibliothèque : contribution pour la bibliothèque de demain* (cf. bibliographie p.57), plusieurs usages peuvent être définis :

► **L'USAGE STUDIEUX :** une partie de la population utilise la bibliothèque pour des activités d'études (scolaires, ou autres). Ces usagers ont besoin d'une atmosphère studieuse, calme. Pour un usage solitaire, quelques tables de travail disséminées dans la bibliothèque suffisent, des prises seront prévues pour le branchement d'ordinateur personnel (accès Internet, Wi-Fi?), et pour une lampe de travail. Le travail en groupe nécessite, quant à lui, un espace clos et insonorisé.

► **L'EMPRUNT :** c'est l'un des usages les plus répandus. Si certains usagers viennent en bibliothèque à la recherche d'un titre précis, la majorité ne sait pas en arrivant ce qu'elle empruntera. Ces lecteurs déambulent alors parmi les collections. L'aménagement de l'espace et l'organisation des collections doivent donc être le plus clair possible et favoriser ce "butinage". Quelques espaces (tables de présentation, présentoir vertical...) présentant un échantillon des collections permettent de se repérer parmi les collections, des chauffeuses mobiles invitent à la lecture.

► **LA DÉTENTE :** la fréquentation de la bibliothèque peut aussi être perçue comme un moment de détente dans les multiples activités quotidiennes. Cette fonction en pleine expansion devrait encore se développer. La bibliothèque doit proposer les conditions propices à la détente, cela suppose notamment un cadre agréable, un décor chaleureux, le confort de l'assise, la possibilité pour l'usager d'être "dans sa bulle". L'aménagement intérieur du bâtiment doit montrer dès l'entrée qu'une place est accordée à la visite de type "détente".

Le lieu doit permettre des usages parfois contradictoires : la détente solitaire, les échanges verbaux, le travail sur place...

EN RÉSUMÉ

Les usages déterminent deux ambiances principales à retrouver dans chaque nouvel équipement :

- une ambiance studieuse et calme pour les activités d'études et de lecture dans le calme
- une ambiance plus conviviale et détendue pour les usagers souhaitant se détendre, discuter, échanger, se divertir.



▲ ESPACE DE TRAVAIL À LA MÉDIATHÈQUE DE L'ÎLE D'ELLE.

QUELLE OFFRE DOCUMENTAIRE?

(pour plus de détail cf. l'ouvrage de Claude Poissenot La nouvelle bibliothèque : contribution pour la bibliothèque de demain)

L'offre documentaire doit être susceptible d'intéresser l'ensemble des publics, notamment les plus éloignés de la lecture. La bibliothèque se doit de proposer à la fois des œuvres dites de "qualité", mais aussi de la littérature facile à lire et à comprendre, des documents pour un travail de recherche et d'autres pour s'évader... L'offre documentaire découle des différents usages évoqués :

- **POUR L'ÉTUDE** : des documents permettant de comprendre le monde : histoire, sciences naturelles, physiques, sociales..., des profils d'œuvre, des documents sur la formation continue, la recherche d'emploi, la préparation aux concours, des classiques, littératures étrangères, littératures contemporaines, poésie, théâtre, fonds local. Postes informatiques : pour la recherche d'informations, traitement de texte...
- **POUR LA DÉTENTE ET LE DIVERTISSEMENT** : actualités de la littérature, romans policiers, science-fiction, fantastiques, romans d'amour, d'humour, bandes dessinées, mangas, romans du terroir, livres pratiques (cuisine, bricolage, jardinage...), beaux livres, CD audio, DVD, jeux vidéos, Poste informatique station debout pour la consultation de la messagerie
- **POUR LES PLUS JEUNES** : albums, romans, contes, bandes dessinées.

L'offre d'autres supports de lecture que le livre (CD, DVD, supports numériques, jeux en ligne ou avec console...) donne une image plus moderne de la bibliothèque et permet d'attirer un public plus jeune.



▲ Accès Internet et services multimédias
à la Médiathèque de la Motte Achard.

▲ Espace presse et actualités
à la Médiathèque de Belleville sur Vie.

▲ Les bornes de téléchargement proposées dans le cadre
de l'opération Lecture et Multimédia à la Plage ont
permis de confirmer l'intérêt du public pour les res-
sources dématérialisées.

► 2.5 coûts & fréquentation

EXEMPLE D'UN ÉQUIPEMENT DANS UNE COMMUNE DE 1 200 HABITANTS

Bâtiment neuf de 120 m², **gestion par des bénévoles, 4 heures d'ouverture par semaine**, collections informatisées, offre de revues, Cd audio, 2 postes Internet pour le public :

	Coût HT	Subvention CG envisageable	Reste à la commune
INVESTISSEMENT			
bâtiment	168 000 (1 400 € m ²)	50 400	117 600
mobilier	20 000	6 000	14 000
informatique	8 000	3 000	5 000
collection	5 000	2 500	2 500
TOTAL	201 000	61 900	139 100
FONCTIONNEMENT			
collection	2 400		
personnel	Frais de déplacement		
informatique	maintenance		

► Visites : 250/mois, 3 000/an. Prêts/an : 5 000 documents.

EXEMPLE D'UN ÉQUIPEMENT EN RÉSEAU DANS UNE COMMUNE DE 1 200 HABITANTS

Bâtiment neuf de 120 m², **gestion par des bénévoles, 4 heures d'ouverture par semaine**, collections informatisées, offre de revues, Cd audio, 2 postes Internet pour le public :

	Coût HT	Subvention CG envisageable	Reste à la commune
INVESTISSEMENT			
bâtiment	168 000 (1 400 € m ²)	50 400	117 600
mobilier	20 000	6 000	14 000
informatique	5 000	2 500	0 (2 500 à la charge de la Com. com.)
collection	5 000	2 500	0 (2 500 à la charge de la Com. com.)
TOTAL	198 000	61 400	131 600
FONCTIONNEMENT			
collection	À la charge de la Com. com.		
personnel	Frais de déplacement		
informatique	À la charge de la Com. com.		

► Visites : 300/mois, 3 600/an. Prêts/an : 7 500 documents

EXEMPLE D'UN ÉQUIPEMENT EN RÉSEAU DANS UNE COMMUNE DE 1 200 HABITANTS

Bâtiment neuf de 120 m², gestion par un salarié (mi-temps) et des bénévoles, 12 heures d'ouverture par semaine, collections informatisées, offre de revues, Cd audio, 2 postes Internet pour le public :

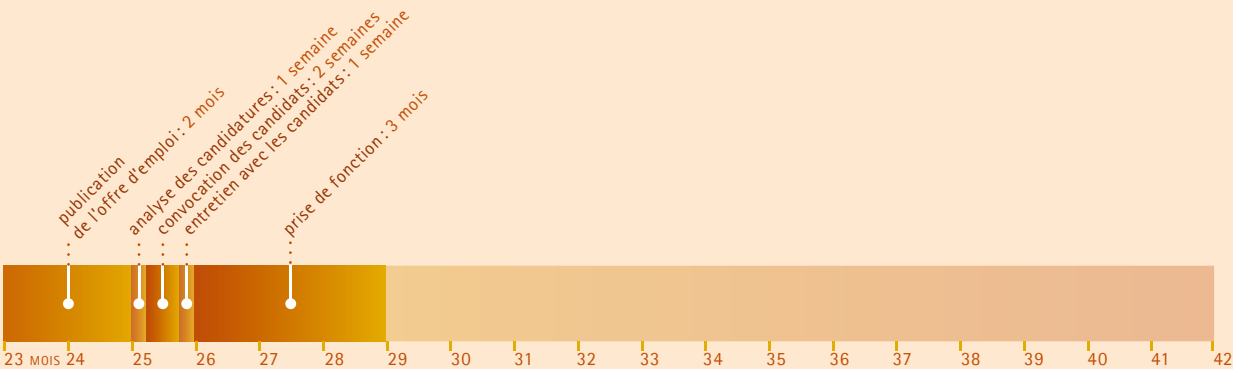
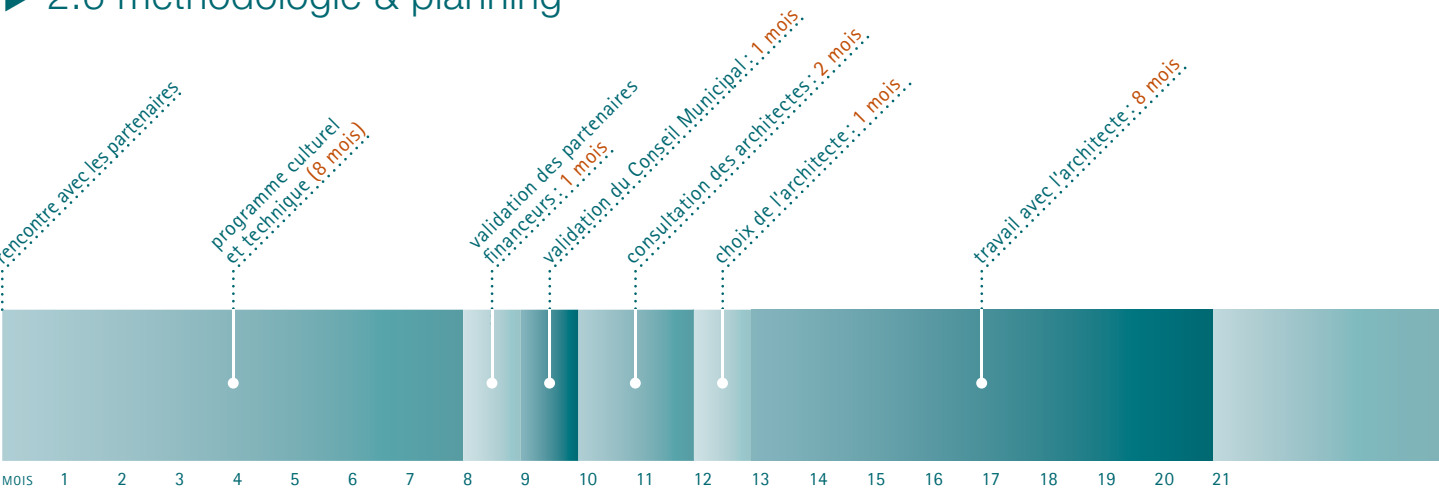
	Coût HT	Subvention CG & Etat envisageables	Reste à la commune
INVESTISSEMENT			
bâtiment	168 000	100 800	67 200
mobilier	20 000	12 000	8 000
informatique	5 000	4 000	0 (1000 à la charge de la Com. com.)
collection	5 000	2 500	0 (2 500 à la charge de la Com. com.)
TOTAL	198 000	119 300	75 200
FONCTIONNEMENT			
collection	À la charge de la Com. com.		
personnel	14 000		
informatique	À la charge de la Com. com.		

► Visites : 500/mois, 6 000/an. Prêts/an : 14 000 documents

QUELQUES REPÈRES

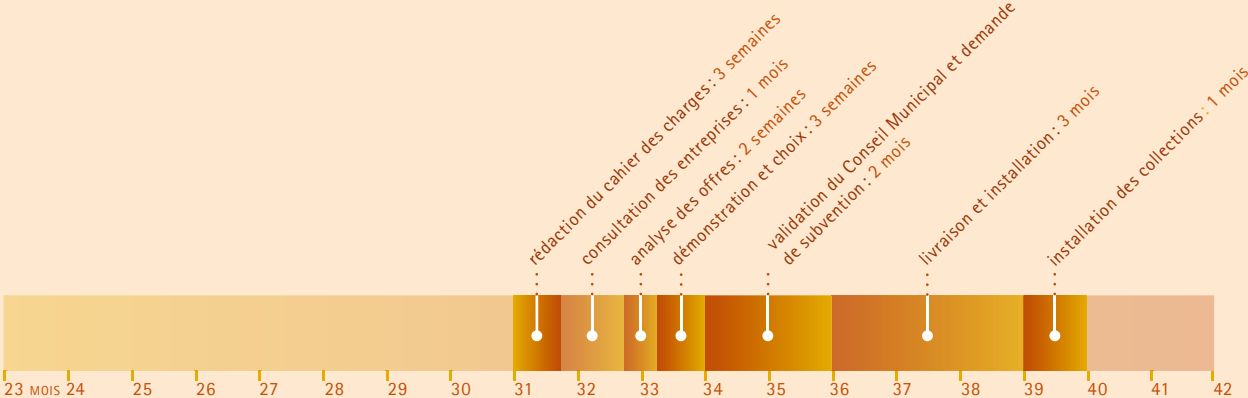
- ON COMPTE EN MOYENNE 2,20 LIVRES PAR HABITANT avec un fonds minimum de 3 000 documents (si la bibliothèque est trop petite par rapport au nombre optimum de livres, celle-ci devra présenter au moins 2 000 documents).
- LE BUDGET ANNUEL doit permettre un renouvellement d'environ 10 à 15 % du fonds (le nombre d'éliminations doit être identique au nombre d'acquisitions).
- LE DÉSHÉBAGE est l'acte de retirer des ouvrages qui ne répondent pas aux besoins de la population (mauvais état physique, contenu obsolète). Une délibération officialise juridiquement la volonté de la collectivité de se séparer de ces documents. La Bibliothèque de Vendée se tient à disposition des équipes de bénévoles et salariés des bibliothèques : méthodologie, modèle de délibération, atelier sur place.

► 2.6 méthodologie & planning



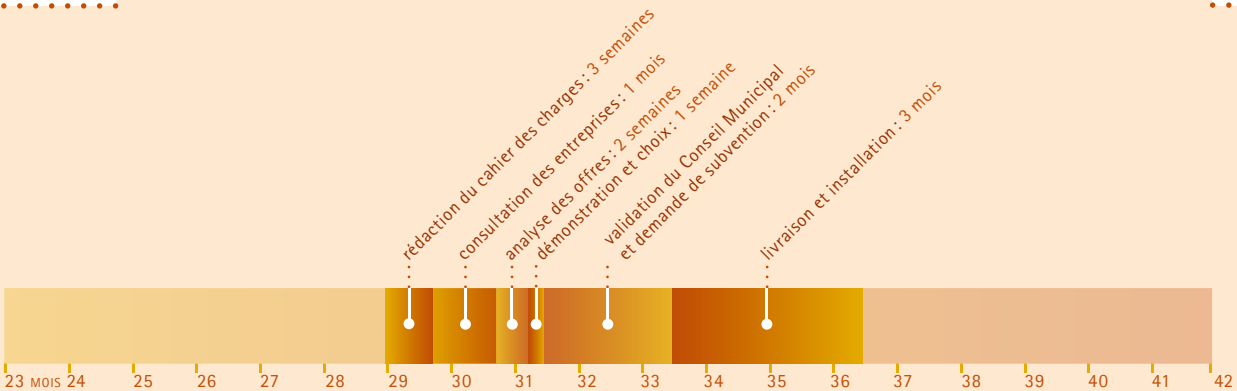
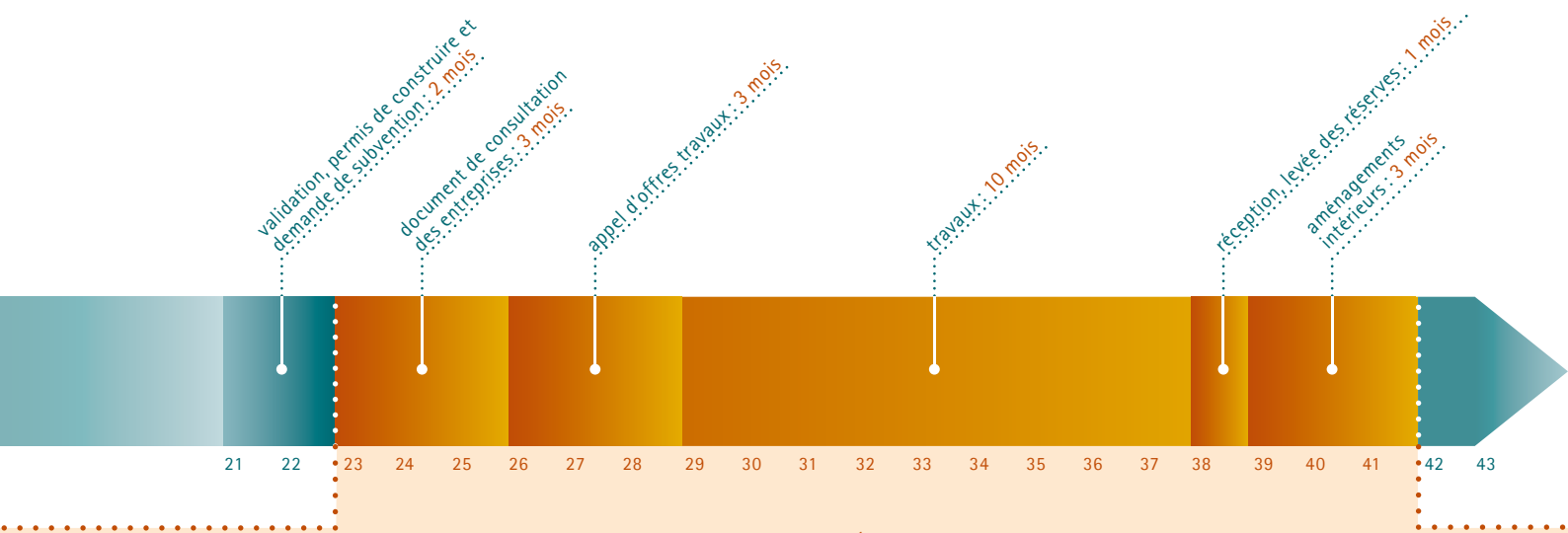
2/ **recrutement**

6 mois



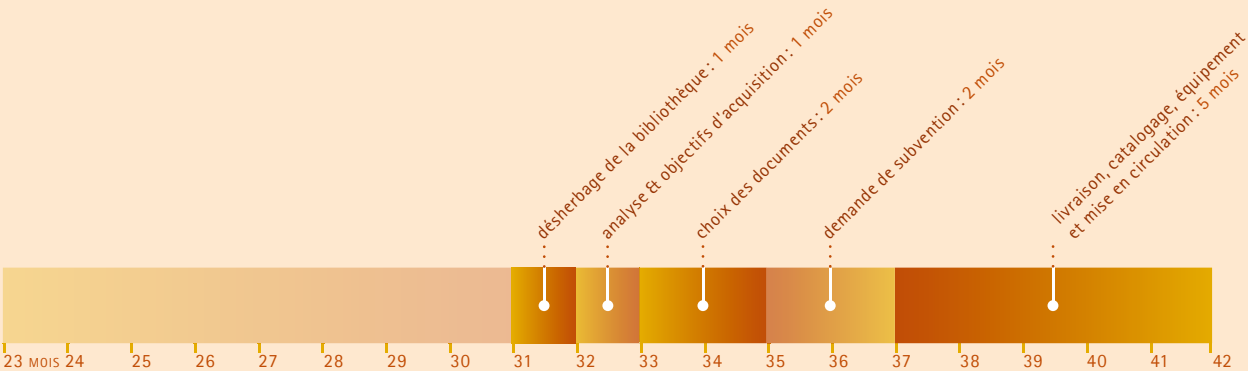
4/ **mobilier**

9 mois



3/ informatisation

8 mois



5/ constitution du fond de base

11 mois

.....
SECONDE PARTIE
.....

le projet architectural

► 1.1 **contexte** urbain & architectural

La réussite d'un projet dépend en premier lieu de l'implantation de la bibliothèque. Dans le cas d'une rénovation ou d'une extension, on devra d'abord réfléchir au contexte urbain. La première question à se poser, avant toute réflexion sur la programmation du bâtiment, est de savoir comment rendre facilement accessible cet équipement public à la destination de tous.

Décider de la réalisation d'un nouvel équipement public n'est pas un acte facile. C'est une décision majeure qui engage les collectivités sur de nombreuses années. De la bonne réflexion préalable naîtra un projet cohérent à la taille des enjeux de la commune. Devra-t-on rénover, agrandir, ou faire table rase et bâtir du neuf? Les enjeux énergétiques posent de nouvelles questions qui enrichissent les projets architecturaux mais posent de nouvelles contraintes.

Dans de nombreux cas, on cherchera à optimiser les investissements en s'implantant dans des bâtiments existants ou dans le prolongement d'équipements déjà en place. On s'aperçoit, en effet, aujourd'hui que dans beaucoup de communes il existe des bâtiments très bien placés, sans utilisation et désaffectés. Implanter un équipement en cœur de ville est souvent un moyen de revitalisation du centre bourg. De nombreuses questions se posent alors; comment optimiser les équipements en terme de fonctionnement, (personnel communal, bénévoles); comment éviter de construire des surfaces en "doublons", comment rendre les bâtiments lisibles, attractifs, et accessibles au plus grand nombre; Comment gérer les coûts de fonctionnement au mieux. Dans tous les cas, il sera nécessaire de réaliser dans un premier temps un bilan sanitaire des bâtiments (structure, bilan énergétique, fonctionnement).

Parmi les premiers éléments à prendre en compte, réfléchir au contexte est sans doute un bon avant propos. Il existe des structures de bibliothèque dans bon nombre de communes, et, il apparaît qu'avec la construction d'un équipement public on peut en profiter pour y adjoindre un chapitre bibliothèque. Bien tirer profit d'un état des lieux, c'est sans doute bien connaître les usages déjà en place, ne pas les modifier sans raison et pouvoir leur donner une valeur supplémentaire en y ajoutant un service.

LES RAISONS DU SUCCÈS

Ce succès repose sur des fonctions culturelles et sociales qui leur sont propres :

- **Lieu d'accueil personnalisé** : l'espace est à taille humaine et sa gestion repose toujours, au moins partiellement, sur l'implication des bénévoles.
- **Convivialité** : la bibliothèque est aussi un espace d'échanges, de rencontres. Au-delà du prêt de livres et des autres fonctions documentaires, la bibliothèque devient lieu d'expositions, anime un débat, organise un spectacle, coordonne un concours dans les écoles...
- **Service pour toute la population** : la bibliothèque est le lieu unique que toutes les catégories de la population peuvent fréquenter librement, et ce, toute l'année. La bibliothèque est sans doute avec la mairie, le seul service public ouvert au plus large public chaque semaine, et gratuitement.

La bibliothèque représente donc réellement un enjeu spécifique pour les communes de faible dimension, à condition que sa création et sa gestion soient mûrement réfléchies.

On réfléchira donc à l'emplacement, facile d'accès, proche d'autres services, sur un chemin menant à l'école, aux commerces de proximité, à la mairie ou à un jardin public particulièrement fréquenté. Dans tous les cas la bibliothèque fera partie des parcours logiques que l'on peut emprunter, de préférence sans voiture.

Dans un certain nombre de cas la bibliothèque se situera en prolongement d'un bâtiment public existant. Ceci à un avantage certain, car cela permet de mutualiser des espaces, (hall d'accueil, espaces d'exposition, sanitaires...). On optimise également dans ce genre de contexte les déplacements. Après l'école ou en attendant les enfants, on s'arrête à la bibliothèque qui se trouve dans le prolongement de la mairie, en face se trouve une boulangerie ou l'on va acheter son pain. En allant à la mairie pour quelques documents administratifs, on en profite pour déposer les livres à la bibliothèque qui est

à côté, ou inversement la mairie étant dans le prolongement de la bibliothèque on en profite pour y réaliser quelques démarches administratives.

Enfin dans une autre mesure, si le bilan énergétique des bâtiments déjà en place n'est pas performant, l'adjonction d'une

extension peut corriger dans une certaine mesure une partie des défauts, (une construction mal orientée que l'on protège avec un bâtiment écran en complément des travaux de rénovation que l'on peut faire).

► 1.2 rénovation, réhabilitation, extension

Un grand nombre de bibliothèques est aujourd'hui aménagé dans des bâtiments anciens réhabilités.

Si bien réalisés, ces projets permettent à la fois de valoriser le patrimoine local, de donner une identité forte et une qualité d'ambiance au projet (à condition de valoriser à l'intérieur du bâtiment certains matériaux de construction anciens par exemple) et donc de toucher un large public sensible à la qualité du site, l'emploi d'un bâtiment existant peut aussi présenter un certain nombre d'obstacles techniques, fonctionnels, esthétiques ou énergétiques.

Il convient également de s'interroger sur l'image symbolique des anciens usages de ce bâtiment. Par exemple l'implantation dans une ancienne école, peut aller à l'encontre d'un objectif d'ouverture à tous les publics.

Un contexte urbain favorable est sans doute le premier élément à prendre en considération, ce n'est cependant pas suffisant pour entreprendre une rénovation ou une réhabilitation. En effet, il faut également regarder l'état du bâtiment afin de ne pas engager des travaux dont le montant s'avérerait bien



▲ L'ÎLE D'ELLE : RÉNOVATION DE L'ANCIEN PRIEURÉ EN MÉDIATHÈQUE.

supérieur à une construction neuve, sans pouvoir répondre au programme car prenant place dans un volume contraint.

On étudiera donc également, la structure (murs porteurs, planchers), la qualité de l'isolation et le type de chauffage (bilan thermique), mais aussi l'adéquation entre les surfaces existantes et les nouvelles affectations.

Il faut savoir que le poids des livres entraîne une surcharge de 600 kg par m². On se rend compte rapidement que l'état des planchers est important. Un plancher bois présentant des faiblesses ne pourra être conservé. Il pourra être intéressant de réaliser ponctuellement quelques sondages sur les dallages existants. On pourra également en profiter pour sonder les murs et vérifier les descentes de charge.

La nouvelle réglementation thermique (normes Bâtiment Basse Consommation) nous impose des constructions plus économes en énergie, mieux isolées. Cela se traduit sur tous les éléments qui composent la "peau" du bâtiment, (les ouvertures doubles ou triples vitrages, peu émissifs), l'isolation avec une étanchéité à l'air maîtrisée, et enfin des sources de chauffage réduisant les émissions de CO², (chauffe-eau solaire, géothermie, ventilation double flux, etc.)

Enfin, dernier point, il s'agira de vérifier si les surfaces du programme sont en adéquation avec les surfaces existantes. La question que l'on devra se poser est la suivante : peut-on facilement donner de nouvelles fonctions aux pièces qui composent le bâti existant. A-t-on par exemple un espace, un volume, suffisant pour accueillir les espaces de prêt et de consultation sans avoir l'obligation de casser des murs porteurs. Peut-on dans une autre mesure, diviser un espace, le cloisonner et retrouver des affectations qui fonctionnent et répondent à des nouveaux usages. Quel peut-être l'impact sur l'aspect extérieur et la composition des volumes si l'on doit créer des percements pour apporter clarté et confort de travail et/ou de lecture. Enfin, si l'on doit réaliser une extension, a-t-on la place et l'endroit pour que cet ajout s'intègre parfaitement à son environnement.

Un projet de construction neuve permet une plus grande liberté dans l'aménagement (pas de contraintes de murs porteurs, d'étage...), la difficulté est, par contre, de parvenir à créer une ambiance et à se démarquer de la salle polyvalente.



▲ AIZENAY : RÉNOVATION D'UNE PARTIE DE L'ANCIEN CENTRE COMMERCIAL.

► 1.3 construction neuve

Nous nous posons aujourd'hui la question du renouvellement urbain. La politique urbaine actuelle, invite à éviter ce que l'on appelle l'étalement urbain. Cela veut dire que l'on privilégiera des équipements existants. La ville doit se renouveler sur elle-même. On choisira donc un lieu apte à redynamiser un quartier, un centre bourg.

On s'attachera donc à profiter d'un projet architectural pour le transformer en projet urbain. On s'aperçoit, en effet, aujourd'hui, que dans de nombreux cas les éléments urbains se sont superposés au fil des décennies sans dégager une identité urbaine cohérente. L'avant-propos à la création d'un bâtiment public sera donc une remise en perspective des éléments existants. Cette étude faite par un paysagiste, un urbaniste en fonction du contexte, permettra de créer une réelle greffe urbaine. Cette analyse contextuelle permettra d'enrichir le projet de bibliothèque et de créer de vraies continuités entre la fonction du bâtiment et le lieu, entre l'intérieur et l'extérieur, de poursuivre la vie intérieure de la bibliothèque à l'extérieur, même si celle-ci est fermée.

La prise en compte des données techniques (énergie, structure et normes parasismiques, accessibilité, sécurité incendie...) sera plus aisée. En effet, il n'apparaît pas de contraintes liées à l'existant, (qui sont les mêmes qu'énumérées quelques lignes plus haut). Il existera cependant toujours cette dualité liée aux bibliothèques et aux questions sur la maîtrise des consommations énergétiques. En effet, les collections seront à l'abri des surchauffes dans les espaces situés au nord, alors que ce sont aussi les façades qui demandent à être fermées puisqu'elles n'apportent pas d'apports solaires positifs dans le bilan énergétique.

On pourra avoir une expression architecturale plus contrastée et contemporaine. L'empreinte visuelle sera plus forte et expressive en fonction des orientations qui seront prises. Le bâtiment en lui-même pourra interroger les habitants, servir de moyen de communication sur une autre façon de penser l'architecture.



▲ BELLEVILLE SUR VIE : UNE CONSTRUCTION NEUVE DANS LE CENTRE-VILLE À PROXIMITÉ DES COMMERCES.

LA MUTUALISATION

La bibliothèque peut également être incluse dans un bâtiment regroupant d'autres services (culturels, administratifs, voire sportifs ou commerciaux...). Ceci a pour intérêt de :

- ▷ faire se croiser des publics différents,
- ▷ mettre en place des partenariats,
- ▷ réaliser des économies d'échelle : espaces communs (hall, sanitaires, locaux techniques, salle de réunion...), parking unique, gestion des fluides, frais d'entretien et de maintenance...

Lorsque la bibliothèque est intégrée à des lieux fortement marqués tels que l'école ou la Mairie, un travail spécifique sera mené sur les volumes architecturaux, la signalétique afin de ne pas la confondre avec tel service administratif ou scolaire.

POUR ALLER PLUS LOIN

Le concept d'intégration peut aussi aller beaucoup plus loin qu'une simple cohabitation de différents services. En effet, dans les exemples précédents chaque entité reste complètement indépendante : chacune avec son personnel, ses horaires d'ouverture, ses espaces...

Les nouveaux concepts qui voient aujourd'hui le jour vont beaucoup plus loin avec une véritable collaboration. La médiathèque peut ainsi collaborer avec un commerce (café bibliothèque), l'office de tourisme, accueillir les permanences de services sociaux, services publics... Dans les communes de faibles dimensions, cela permet de mutualiser le personnel et les moyens, d'offrir une meilleure qualité de service (horaires d'ouverture beaucoup plus large avec un personnel commun par exemple).

Pour les usagers, la médiathèque fait réellement partie du quotidien.

La réussite de tels projets nécessite, au préalable, une concertation entre les différents acteurs afin de déterminer :

- ▷ les besoins spécifiques de chacun des services,
- ▷ les besoins en surface (sans additionner les besoins spécifiques aux deux services, la surface nécessaire à une bibliothèque "seule" risque de ne pas être suffisante pour deux usages),
- ▷ fixer les modalités de fonctionnement (horaires d'ouverture notamment).

LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

La construction d'une bibliothèque doit prendre en compte la gestion de l'énergie.

La démarche Haute Qualité Environnementale vise à réduire les impacts environnementaux tout au long du cycle d'existence du bâtiment, de sa conception à sa démolition. Des solutions innovantes sont aujourd'hui mises en œuvre pour respecter l'environnement, en limitant la quantité d'énergie nécessaire au fonctionnement du bâtiment.

La réglementation thermique 2005 limite la consommation énergétique en préconisant :

- ▷ le recours à la lumière naturelle tout en évitant le réchauffement par la mise en place de débords de toiture, de double peau et de pare-soleil,
- ▷ l'isolation thermique aussi bien pour l'hiver que pour l'été,
- ▷ une grande imperméabilité à l'air,
- ▷ l'utilisation de l'énergie solaire pour le chauffage et la climatisation,
- ▷ la mise en place de citernes pour la récupération des eaux de pluie, permettant d'économiser l'eau potable pour alimenter les sanitaires, l'arrosage des plantes et le circuit de climatisation,
- ▷ les toitures végétalisées, qui limitent l'absorption de la chaleur.

SÉCURITÉ ET ACCESSIBILITÉ

Les bibliothèques sont des établissements recevant du public (ERP) de type S. Elles doivent donc respecter la réglementation sur la sécurité des locaux et des personnes dans ce domaine.

L'accès et la circulation des personnes handicapées ou à mobilité réduite doivent aussi être prévus, conformément à la loi du 12 février 2005.

Au-delà d'une énumération longue et fastidieuse des règles à respecter, il faut retenir que l'accessibilité ne se limite pas à la mobilité physique des personnes mais intègre maintenant la notion de tous les handicaps.

On s'attachera à prendre en compte ces notions, le plus tôt possible, dès l'avant-projet en ce qui concerne la conception architecturale.

Les cheminements seront bien pensés, les contrastes visuels bien réfléchis, la signalétique adaptée. Dans le même objectif, le confort acoustique, les signaux sonores et informations auditives, (ascenseur, bornes de consultation, d'appel) seront à prendre en compte rapidement dans les études. En ce qui concerne l'aménagement mobilier, la hauteur des rayonnages sera adaptée et la largeur des travées élargie.

À noter quelques livres de référence en fin de parution.

► 1.4 identification & signalétique

La bibliothèque doit être facilement repérable et identifiable. Elle est donc largement signalée aux endroits stratégiques de la commune et une signalétique est présente sur le bâtiment. L'identification du lieu passe également par l'architecture du bâtiment, sa capacité à représenter sa fonction. Un jeu de transparence entre extérieur et intérieur peut permettre aux passants de se faire une idée de l'ambiance et du contenu de la bibliothèque.

Un traitement soigné des abords permet d'assurer l'accessibilité de tous, en particulier des personnes à mobilité réduite, et d'offrir un espace convivial aux usagers ou aux passants.

Comme tout bâtiment public, la bibliothèque doit être identifiée facilement. À la première approche il sera possible de comprendre que c'est un bâtiment accueillant, ouvert, un lieu d'échange qui offre aux habitants bien plus qu'un lieu de stockage et de prêt de livre. Comment au travers d'une façade apporter une symbolique forte qui représentera la commune? Le sujet est d'autant plus difficile quand on travaille sur une construction existante. Comment faire évoluer l'image du lieu?

Dans le cas où la surface disponible n'est pas suffisante, l'extension permettra d'ajouter une épaisseur, une densité d'appréhension de l'espace. Quand il s'agit de trouver des mixités d'usage doit-on conserver ou faire muter l'apparence extérieure des constructions?

Nous avons précédemment répondu aux questions sur le positionnement urbain et sur la possibilité d'utiliser un bâtiment existant (fonction, état sanitaire), nous devons maintenant savoir quelle vont être les moyens qui vont nous permettre d'identifier le bâtiment comme étant une bibliothèque.

L'extension d'un bâtiment existant peut être le moyen d'identification et d'appropriation du lieu, par l'intermédiaire d'un élément architectural fort qui va trancher (juxtaposition entre traditionnel et modernité). La greffe doit être subtile et respecter les lieux, l'urbanité, l'environnement. Elle doit également permettre de donner un second souffle au lieu qui a été choisi. Souvent on pourra jouer avec une empreinte forte et l'histoire du lieu afin de se projeter dans l'avenir.



▲ QUAND LE BÂTIMENT EST LUI-MÊME SIGNALÉTIQUE. (MÉDIATHÈQUE D'AIZENAY)

Il s'agira à la fois de conserver la mémoire des murs, qui se rattache également au vécu d'une population, et de lui donner une autre dimension à laquelle les jeunes générations pourront s'attacher et se construire à leur tour.

Quand il s'agit d'un bâtiment existant ayant eu une autre fonction (bâtiment industriel, par exemple), celui-ci est fortement ancré dans la mémoire collective. Il se rattache à du vécu et à des histoires personnelles. Il peut être non seulement intéressant de le conserver comme entité bâtie mais aussi de lui conserver son nom. On ira donc dans un lieu qui aura une appellation totalement dissociée de l'univers du livre mais que les usagers pourront s'approprier facilement. Accéder à des lieux ouverts au public permettra à bon nombre de personnes de conserver, témoigner, transmettre une histoire, qu'elle soit individuelle ou collective.



▲ UN VOLUME ROUGE ET SAILLANT MARQUE L'ENTRÉE DE LA MÉDIATHÈQUE DE BELLEVILLE SUR VIE.



▲ LA SIGNALÉTIQUE DOIT ÊTRE CLAIRE ET EFFICACE (MÉDIATHÈQUE DE LA MOTHE ACHARD).

2/l'aménagement intérieur

► 2.1 les spécificités d'une bibliothèque en terme d'accueil

La configuration du lieu est un élément essentiel dans l'attractivité exercée par les bibliothèques: il s'agit d'offrir au public des espaces accueillants, chaleureux, permettant des usages diversifiés.

Il convient d'aménager la bibliothèque avec le plus grand soin en évitant de cloisonner les espaces destinés à l'accueil du public. La bibliothèque est un lieu modulable, évolutif: la spécialisation des espaces est plutôt réalisée à l'aide de l'aménagement mobilier.

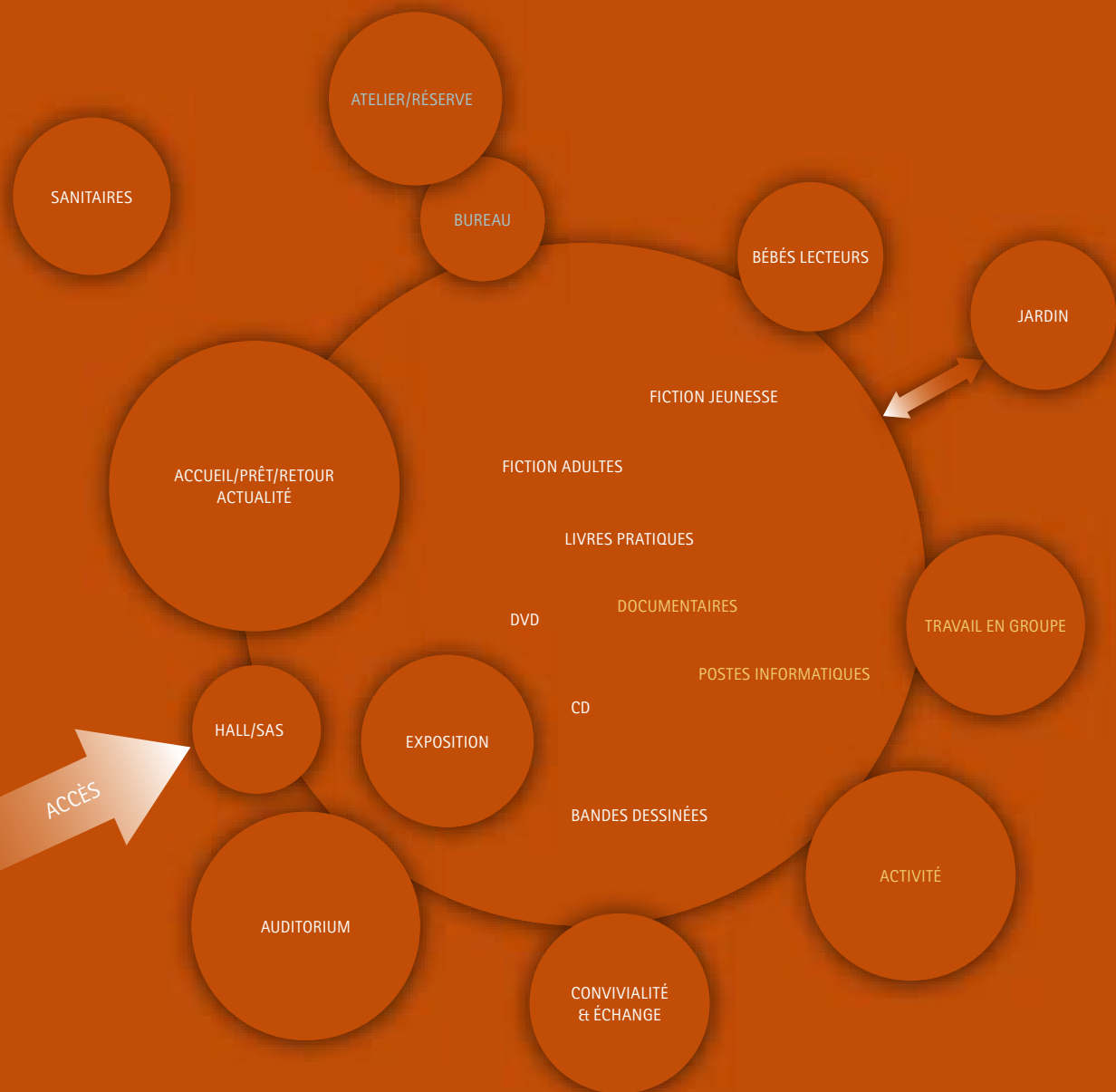
UN ESPACE POLY-SPÉCIALISÉ

Que l'on vienne pour feuilleter la presse, consulter Internet, emprunter un livre, assister à une animation, chacun doit pouvoir trouver sa place. L'aménagement de niches permet ici le travail scolaire, là le branchement d'un ordinateur à Internet ou tout simplement la lecture d'un livre dans un fauteuil. Bruit et agitation ne sont pas proscrits: au contraire ils sont le signe de la vivacité des lieux, rendue possible par un aménagement permettant la coexistence harmonieuse de ces pratiques.



▲ IL S'AGIT D'OFFRIR AU PUBLIC DES ESPACES ACCUEILLANTS, LARGEMENT DÉCLOISONNÉS, MODULABLES ET ÉVOLUTIFS.

schéma fonctionnel indicatif



ESPACES DE DÉAMBULATION, DE LECTURE, D'ÉCOUTE
ESPACE D'ÉTUDE
ESPACES TECHNIQUES (NON OUVERTS AU PUBLIC)

accueil, service et convivialité

TYPE D'ESPACE	ACTIVITÉS	OFFRE	AMÉNAGEMENT MOBILIER	EMPLACEMENT RELATIONS	AMBIANCE RECHERCHÉE	SURFACE MINIMALE
Hall/Sas (en fonction de la taille)	. exposition temporaire . affichage			À l'entrée, sas pour éviter les courants d'air		. pourra être mutualisé . 8m² (jusqu'à 30m² si exposition)
Accueil/Prêt/Retour Actualités	. accueil . information . enregistrement des documents . inscriptions . lecture . consultation d'internet . espace de rencontre et de parole	. informations locales . journaux, revues . coups de cœur . postes internet	. banque de prêt discrète . 1 fauteuil . caissons . rayonnages . panneau d'affichage . chariot à livres . présentoir de revues . poste internet	. près du hall ou de l'entrée . visible comme lieu d'accueil . vue d'ensemble sur les différents espaces	. lumineux . aéré . spacieux . accueillant (attention à ce que la banque d'accueil n'opère pas comme une barrière)	. pourra être mutualisé . 30 m²
Sanitaires			. normalisé accueil handicapé . point d'eau (ménage)	. en dehors du contrôle antivol		. pourra être mutualisé . 12 m²
Espace de convivialité et d'échange	. salons de lecture . échanges, rencontres...	. consultation sur place de documents . offre de café/thé	. chauffeuses disposées pour l'échange . table basse	. à l'écart des espaces de circulation . largement ouvert sur l'extérieur par des baies vitrées	. chaleureux (espace de détente et de rencontre, espace de parole)	. pourra être mutualisé . 12 m²

- EN OPTION (ESPACES MUTUALISABLES) :
- . petit auditorium (50m²)
 - . salles d'activité et de travail en groupe (30m²)
 - . salon pour bébés lecteurs (12m²)

prêt et consultation des collections

TYPE D'ESPACE	ACTIVITÉS	OFFRE	AMÉNAGEMENT MOBILIER	EMPLACEMENT RELATIONS	AMBIANCE RECHERCHÉE	SURFACE MINIMALE
Espace de prêt et consultation des collections pour la jeunesse	. prêt . consultation, . lecture sur place . bébé lecteurs	. bd, albums, romans, contes . albums	. rayonnages, bacs, tables, poufs, banquettes, fauteuils, . poufs, tapis, prévoir assises pour adulte	. visibilité depuis l'accueil préférable . espace isolé et protégé	. ludique . confortable . convivial et de parole . espace douillet . éclairage d'ambiance	. 25 m²
Espace de déambulation, de lecture, d'écoute (avec l'aménagement de niches invitant à la lecture)	. prêt, . consultation de documents . lecture/écoute sur place	. romans, . bd . livres pratiques . CD audio . DVD	. rayonnage . bacs . espaces de présentation de doc . chauffeuses . luminaires		. convivial . aéré (priorité aux usagers sur les documents) . espaces de lecture avec vue sur extérieur . éclairage d'ambiance	. 30 m²
Espace d'étude	. travail sur place . recherche	. collections amples . documentaires adulte et jeunesse . postes informatiques pour la recherche	. rayonnages . places de travail pour un travail solitaire	. à l'écart des espaces de circulation	. studieux . silencieux . sobre . éclairage efficace	. 25 m²

services intérieurs

TYPE D'ESPACE	ACTIVITÉS	OFFRE	AMÉNAGEMENT MOBILIER	EMPLACEMENT RELATIONS	AMBIANCE RECHERCHÉE	SURFACE MINIMALE
Atelier/Réserve	. stockage de documents et de matériel		. rayonnages . grande table de travail . armoire . coin café . point d'eau	. à proximité de l'accueil et du bureau, une ouverture vitrée à mi-hauteur permet de voir ce qui se passe dans l'espace public (prévoir store)		. 12 m²
Bureau (en fonction de la taille)	. travail interne, prévoir suffisamment de place pour traiter les documents		. bureau . rayonnages . armoire	. communique avec l'atelier . à proximité de l'accueil . une ouverture vitrée à mi-hauteur permet de voir ce qui se passe dans l'espace public (prévoir store)	. éclairage naturel	. au moins 12 m² pour un bureau individuel
Locaux techniques (ménage, serveur...)						

Une boîte de retour des documents, accessible depuis l'extérieur du bâtiment, est désormais incontournable, elle permet aux usagers de rendre leurs documents en dehors des horaires d'ouverture.

LES ESPACES D'ANIMATION

Certaines animations peuvent être accueillies dans les espaces déjà définis, en adaptant leur surface et en prévoyant les besoins d'aménagement spécifiques :

- ▷ **exposition** : nécessite de l'espace, elle peut être présentée dans un espace intermédiaire servant de transition entre le hall et l'espace d'actualités ou de convivialité et d'échange, il sera prévu des cimaises et un éclairage spécifique (éclairage muséographique, amovible et orientable sur rails, permettant une faible luminosité ou un éclairage plus puissant selon l'utilisation)
- ▷ **heure du conte** : à défaut d'auditorium, peut se faire dans l'espace bébés lecteurs agrandi, en l'aménageant avec quelques poufs et tapis pour 10-15 enfants, un éclairage d'ambiance, des possibilités d'occultation seront prévues.
- ▷ **rencontre d'auteur/café lecture** : peut avoir lieu dans l'espace de convivialité et d'échange agrandi, celui-ci devra dans ce cas être conçu de façon suffisamment spacieuse et modulable pour permettre l'accueil d'une vingtaine de personnes.

En fonction de l'ambition culturelle de la collectivité et pour dépasser les limites, hélas trop souvent constatées, sur des espaces dits "polyvalents", il peut être préférable de prévoir une ou plusieurs salles d'animations spécifiques. Ces espaces proches de l'accueil doivent pouvoir fonctionner indépendamment des services de prêt et de consultation. Il convient alors de définir précisément ce que l'on veut y faire pour déterminer la surface, l'ambiance recherchée et les besoins spécifiques (lumière naturelle/faire le noir, gradin ou non...). On peut dégager 3 tendances :

- **un espace auditorium** qui permet de proposer des conférences, projections, spectacles et petits concerts. Cette salle légèrement circulaire (afin de favoriser l'interactivité avec le public) bénéficie d'un bon isolement acoustique, d'un éclairage spécifique et de fauteuils confortables disposés en gradin autour d'une scène. Elle doit être sonorisée pour pouvoir écouter dans de bonnes conditions un spectacle ou un concert, un écran de projection et un vidéo projecteur sont prévus. Afin de gérer la lumière, le son des micros et le vidéo projecteur, une régie de 8 m² est installée en fond de salle.
- **une solution alternative** avec un espace aménagé sans gradins mais avec une ambiance salon, des assises confortables pour de petits spectacles, un café lecture. La qualité d'ambiance, le traitement de l'éclairage sont déterminants.
- **une salle d'activité pour des activités manuelles.** Cette salle bénéficie de l'éclairage naturel et est bien isolée phoniquement. Il est prévu un point d'eau, ainsi qu'un sol et des murs facilement lavables

LES AUTRES ESPACES POSSIBLES

Les besoins et attentes des usagers sont variés au sein de la bibliothèque : travail sur écran, sur papier, seul ou en groupe, activités de recherche, de détente, de loisirs... La collectivité devra définir au sein du programme culturel, les activités qu'elle souhaite pouvoir organiser au sein du bâtiment. Il peut ainsi être prévu une salle de travail en groupe pouvant également servir de salle de réunion pour l'équipe de la bibliothèque (ou éventuellement pour d'autres services, dans ce cas prévoir un accès spécifique) en dehors des heures d'ouverture.



▲ ESPACE D'ANIMATION MODULABLE, GRÂCE À UN SYSTÈME DE RIDEAUX (MÉDIATHÈQUE D'AIZENAY).



Une ouverture sur l'extérieur de la bibliothèque (jardin, cour intérieure) peut également être un précieux atout de convivialité et d'animation dès que les beaux jours le permettent.



Chaufeuses à la médiathèque de Belleville sur Vie.

► 2.2 l'ambiance

La bibliothèque ne doit pas seulement être spacieuse mais également confortable. Le sentiment de confort et de bien-être doit être immédiat et permanent. Une attention particulière est portée sur le choix des matériaux, l'éclairage, le traitement du sol, des murs et des plafonds, le mobilier, qui devront allier esthétisme et qualité.

► LE CONFORT ACOUSTIQUE

La diversité des activités proposées, dont certaines peuvent être bruyantes et la conception d'espaces de lecture ou de consultation "décloisonnés", rendent d'autant plus nécessaire l'attention portée à l'acoustique. Il faut veiller à assurer des niveaux sonores compatibles avec les différentes activités (lecture attentive, travail en groupe...). Certains espaces doivent répondre à plusieurs critères. Le travail sur les matériaux sera d'autant plus important et réfléchi.

- . bien positionner les espaces dont l'usage peut être source de bruit
- . limiter la propagation des bruits aériens par des parois isolantes et des matériaux absorbants
- . limiter les bruits d'impact par l'utilisation de matériaux adaptés
- . recréer des coins plus intimes dans les vastes plateaux de lecture
- . travailler les volumes afin de gérer des ambiances propices à la concentration

► LE CONFORT THERMIQUE

Attention portée à l'orientation du bâtiment, les matériaux de construction, l'isolation, les ouvertures..., le bâtiment doit être peu consommateur d'énergie.

- . intégrer un système de chauffage utilisant si possible une énergie renouvelable, économique, fonctionnel, silencieux, et dont les équipements intérieurs (radiateurs...) ne gênent pas l'installation des rayonnages aux murs.
- . se protéger contre la chaleur en été : limiter les vitrages au sud et à l'ouest, rechercher une protection solaire
- . se protéger contre les surchauffes (avancées de toiture...)
- . prévoir un programmeur

Les concepteurs s'attacheront à chaque fois à proposer des solutions techniques permettant de répondre aux exigences des contextes multiples que l'on peut rencontrer. En effet, il peut

exister des contradictions entre les accès à la bibliothèque qui doivent être clairement et facilement compréhensibles depuis l'espace public et l'organisation interne du bâtiment. On s'attachera, dans ces cas particuliers, à adapter les ouvertures et les surfaces en contact avec l'extérieur, afin de gérer au mieux le confort thermique et la qualité de vie des espaces intérieurs. Ceci peut avoir des impacts non négligeables sur l'aspect extérieur et sur la qualité architecturale du bâtiment. Les lames horizontales utilisées comme brise-soleil sur les façades est et ouest ont un impact visuel sur l'aspect extérieur du bâtiment mais n'ont pas d'utilité en ce qui concerne la maîtrise des ambiances thermiques. On s'aperçoit rapidement que chaque élévation de bâtiment doit être pensée en fonction de son orientation. Il pourrait en être de même concernant la composition des murs en relation avec l'extérieur (ce qui est absolument nécessaire sur le bâti ancien).

La façade nord permet d'avoir une lumière contrôlée constante. Pour une bibliothèque, les collections y trouvent une place de choix, car à l'abri des contrastes de température et à l'abri du soleil. Cependant c'est une partie du bâtiment qui est froide. Dans la conception de l'architecture bioclimatique c'est souvent le long de cette élévation que l'on trouve les espaces "tampons", espaces non ou peu chauffés regroupant les espaces de service par exemple (réserves, locaux aveugles). Il existe donc une dualité et des choix à faire lors de la conception du bâtiment.

► LE CONFORT VISUEL

L'éclairage naturel ou artificiel doit procurer les conditions visuelles les mieux adaptés aux différents usages : lecture sur papier, sur écran, projection...

- . la lumière naturelle est privilégiée et complétée par des éclairages latéraux ou des spots orientables.
- . les locaux sont protégés de l'ensoleillement direct et des effets éblouissants : par l'orientation du bâtiment, par la taille et le positionnement des ouvertures vitrées, par des masques solaires (environnement végétal ou solutions architecturales)
- . des vues agréables sur l'extérieur sont offertes à l'utilisateur
- . des occultations renforcées sont prévues dans certains espaces

Il est indispensable de disposer d'au moins 300 lux sur table. Parallèlement aux commandes réparties dans chaque secteur, l'éclairage de l'ensemble du bâtiment est commandé depuis un tableau unique, placé à l'entrée du personnel.

L'ÉCLAIRAGE

> Lumière naturelle

Pour la lecture sur papier, l'éclairage doit être généreux sans provoquer d'éblouissement. La lumière peut provenir de toutes les orientations du bâtiment, avec les protections solaires nécessaires pour que le soleil ne pénètre pas. Pour la lecture sur écran et la protection des ouvrages, elle doit être douce, "en deuxième jour", et ne pas provoquer de reflets.

> Lumière artificielle

Le nombre de lux réglementaire pour chaque usage est purement quantitatif. La qualité de la lumière vient de sa chaleur, de sa couleur, de la manière dont elle est diffusée – directe ou indirecte. Son rôle est primordial dans l'ambiance générale.

► LES SOLS

Ils sont recouverts de matériaux résistants, faciles d'entretien et le moins sonores possibles (le carrelage, en dehors des sanitaires, est à proscrire).

► LES PLAFONDS

La hauteur sous plafond ne doit être ni trop faible ce qui produit souvent une impression d'écrasement, ni trop haute ce qui peut donner une sensation d'inconfort. Elle pourra être variable en fonction des espaces (Si cela est possible, y compris dans un espace rénové, les espaces accessibles au public doivent bénéficier d'une hauteur adaptée).

INFORMATIQUE, ÉLECTRICITÉ & TÉLÉPHONE

Il convient de penser à la souplesse du câblage dès la construction ou le réaménagement d'une bibliothèque. Il sera prévu un téléphone ainsi qu'un poste informatique avec au minimum une connexion Internet.



▲ L'AMÉNAGEMENT DE LA BIBLIOTHÈQUE DOIT PRIVILÉGIER UNE AMBIANCE CONVIVIALE ET CHALEUREUSE OÙ LE PUBLIC AURA PLAISIR À VENIR S'INSTALLER. (MÉDIATHÈQUE D'AIZENAY)

► 2.3 les matériaux

les plafonds

Les plafonds devront permettre plusieurs fonctions, une correction acoustique, un aspect esthétique, un accès à des volumes techniques, l'intégration des éclairages. Voici plusieurs types de matériaux susceptibles d'être utilisés. Bien entendu le concepteur a la possibilité de choisir, un ou plusieurs matériaux, afin de créer une ambiance intérieure de qualité. On pourra par exemple jouer sur des décrochés, des corniches, des parties de plafonds abaissés. Ces éléments pourront également servir à intégrer des éclairages indirects, des éléments de ventilation, ainsi que tout élément technique non esthétique et nécessitant d'être caché.

en dalle

Définition/composition

Dalles minérales

Panneau rigide autoportant en laine de roche, revêtu d'un voile décoratif sur la face apparente et renforcé par un voile de verre naturel sur la face non visible.

Dalles en fibre de bois.

Dalles constituées de laine de bois très fine minéralisée et enrobées de liant chaud. Les dalles peuvent être complétées par une épaisseur d'isolant face non visible.

Dalles en plâtre.

Dalles constituées de plâtre avec des micros perforations de formes très variées en fonction de l'aspect esthétique que l'on souhaite. Les dalles sont constituées également d'un voile en fibre végétale pour l'absorption acoustique. Les dalles sont pré peintes en blanc.

Dalles en bois.

Dalles constituées d'une feuille de bois micro perforée et collée sur un cadre en MDF avec un voile acoustique.

Dalles ou lames métalliques.

Dalles constituées d'une feuille de métal perforée ou lames métalliques avec un voile acoustique.

Les grandes caractéristiques

Les panneaux se présentent la plupart du temps sous forme de module de 600 mm, (600x600 mm/600x1200 mm...).

L'épaisseur des panneaux peut varier entre 15 et 50 mm.

L'aspect est plus ou moins lisse, les dalles peuvent également être de couleur.

La pose s'effectue dans une trame de suspente métallique et forme de T inversé. La fixation se fait par l'intermédiaire de tiges filetées fixées dans les plafonds.

Pour une esthétique plus recherchée il existe des faux plafonds avec des suspentes invisibles.

Pour une parfaite gestion de la pose, un plan de calepinage est nécessaire. Réalisé par l'architecte, il permet une parfaite gestion des coupes et limite les déchets de chantier. Ce plan permet également de prévoir les emplacements de l'ensemble des éléments techniques.

Pour une parfaite planéité, les entreprises utilisent un niveau laser.

Avantages

Démontable

Présentés en modules standards, les éléments sont interchangeables.

Permet un accès facile au plénum et éléments techniques.

Mise en œuvre rapide sans finition une fois posée.

Inconvénients

Aspect esthétique peu valorisant si utilisé comme élément unique de composition des plafonds, (hormis les plafonds en dalle bois et en dalle plâtre).

Le matériau reste sensible aux chocs et offre une résistance limitée au montage et démontage.

Même s'il existe des plaques lessivables, l'entretien reste difficile.

en plaque de plâtre

Définition/composition

Plafond constitué d'une plaque de plâtre cartonnée à 2 ou 4 bords amincis.

Les plaques peuvent être perforées afin d'obtenir une meilleure qualité acoustique. Plusieurs types de perforations sont possibles, afin d'obtenir une ambiance adéquate au cahier des charges.

Les plaques sont revêtues sur leur face non visible d'un voile acoustique permettant une protection dans les fréquences aiguës.

Les grandes caractéristiques

Les plaques se présentent sous la dimension de 2 400 x 1 200 mm en 12,5 mm d'épaisseur.

Les plaques sont plus ou moins perforées de trous carrés ou ronds sur des rythmes réguliers ou aléatoires.

Les plaques sont vissées dans une trame de rails métalliques espacés de 60 cm entre axe.

L'ensemble est retenu au plafond par l'intermédiaire de tiges métalliques ou de suspentes.

On peut améliorer l'esthétique en jouant sur des parties sans perforations en périphérie des pièces.

Les joints entre plaques doivent être traités avec soins, la planéité doit être parfaite si l'on veut avoir un bel effet.

Pour une parfaite planéité les entreprises utilisent un niveau laser.

Les plafonds reçoivent une peinture pour traiter l'aspect final.

Variante

Lorsque les éléments de décors sont complexes (corniches, éléments sculpturaux...) il est utilisé ce que l'on appelle des staffs. Le staff est un matériau constitué de plâtre et renforcé de fibres (sisal ou fibres de verre). Mélangé à des résines, il devient alors un matériau très dur et très résistant.

Avantages

Les plafonds en plâtre participent activement à la qualité esthétique des pièces.

Matériau résistant aux chocs

Entretien facile

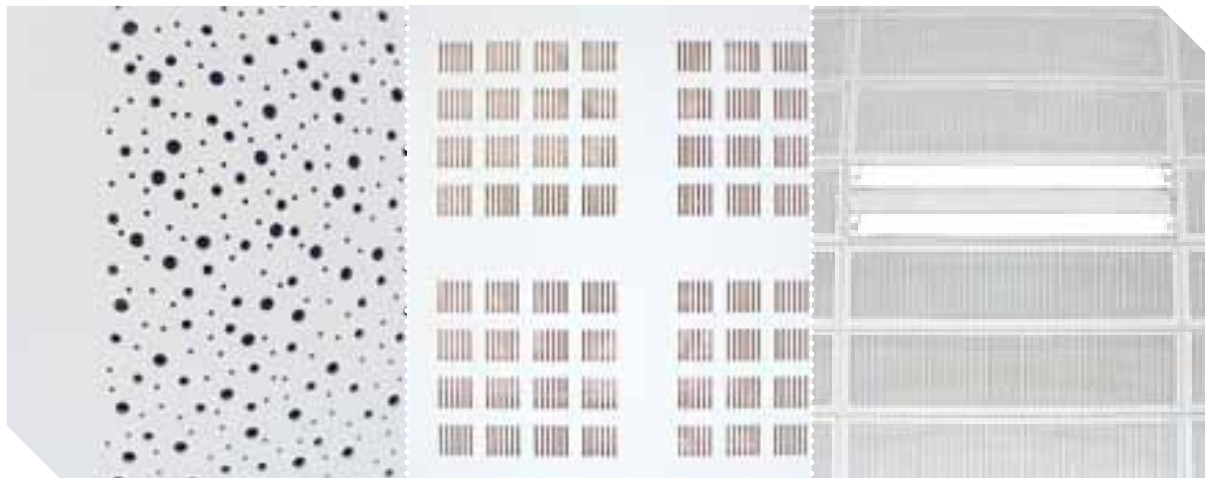
Inconvénients

Non démontable, l'accès aux zones techniques est impossible.

Les plafonds nécessitent une pose parfaite et une finition peinte.

LES RECOMMANDATIONS DE LA BDV

En fonction des ambiances et des espaces, il est recommandé de varier la hauteur des plafonds. Un plafond sous rampants, avec si possible valorisation de la charpente, contribue à la qualité du lieu. Dans le cas d'un plafond droit, on préférera les plaques de plâtre aux faux plafonds en dalles suspendues. Pour les parties nécessitant des dalles (pour dissimuler des éléments techniques par exemple), on privilégiera les dalles en bois ou en plâtre, en format rectangulaire avec des suspentes invisibles.



▲ TROIS EXEMPLES DE PLAFONDS PERFORÉS APPORTANT UNE CORRECTION ACOUSTIQUE (PLAQUES DE PLÂTRE À PERFORATIONS ALÉATOIRES OU RÉGULIÈRES, ET PLAFOND À CASSETTES EN MÉTAL PERFORÉ).

les murs

Au-delà de la fonction même du mur, qui est de séparer des espaces et de définir des fonctions et des usages différents, le mur est également un support pour communiquer (par l'écriture, l'écoute, le toucher). Le mur doit permettre d'apporter des solutions acoustiques mais aussi, astucieusement d'éclairer un fond de salle (voir la bibliothèque d'Aizenay). Nous ne parlerons pas ici de la composition même du mur, (mur porteur, acoustique, de séparation), mais plutôt des matériaux qui l'habillent et qui apportent une amélioration à celui-ci.

Les panneaux

Définition/composition

Les panneaux sont composés d'un parement de finition qui peut être en bois, d'aspect bois ou en plâtre.

D'épaisseur variable, la surface est perforée afin d'améliorer les performances acoustiques. La face non visible est revêtue d'un voile de verre noir.

Avantages

Peut se démonter.

Aspect esthétique valorisant si utilisé comme élément de composition et de décoration.

Inconvénients

Le coût de ces systèmes peut parfois en limiter l'utilisation.

Les peintures

Définition/composition

La peinture est une matière qui sert à recouvrir une surface et à la protéger. Par extension, la couleur de cette peinture, donne des ambiances ressenties chaudes ou froides.

La peinture est composée d'un liant, et de pigments ainsi que d'un solvant qui permet de l'appliquer et qui s'évapore en séchant (on porte aujourd'hui une grande attention au Composé Organique Volatil contenu dans les peintures et que l'on respire).

Avantages

Facile à mettre en œuvre sur tout support.

Le coût au m² est abordable.

Participe pour beaucoup à la qualité ressentie des espaces quand elle est colorée.

Inconvénients

La peinture n'apporte aucune correction acoustique.

Les revêtements muraux

Définition/composition

Les revêtements muraux ont une épaisseur de quelques millimètres, et sont composés de vinyle, de PVC ou de tissu sur support polyester non tissé acoustique.

La pose se fait le plus souvent par l'intermédiaire d'une colle en pâte que l'on applique au rouleau.

Avantages

Facile à mettre en œuvre sur tout support sans trop de préparation.

Participe pour beaucoup à la qualité ressentie des espaces.

Inconvénients

Entretien régulier à prendre en compte

Les murs existants en pierre

Dans le cas d'un bâtiment existant de caractère avec des murs en pierre de qualité, on aura également la possibilité de mettre en valeur l'aspect patrimonial de cet élément. Dans le cas de mur séparatif intérieur, les questionnements sont simples et on s'attachera plus particulièrement à bloquer les poussières. Dans le cas des parois en contact direct avec l'extérieur, le travail devra être fin et prendre en compte les orientations solaires du bâtiment. Les murs en pierre ont une inertie importante qu'il faut exploiter. On pourra apporter une amélioration du confort en ajoutant des enduits faits de chaux et de chanvre. Ce mélange permet la perspiration (migration de la vapeur d'eau), une donnée essentielle dans la réhabilitation des bâtis anciens.

les sols

Le sol est évidemment un espace où l'on circule et il devient pour les personnes ayant des déficiences visuelles un obstacle quand il existe des différences de niveaux. À cet effet, il doit guider les personnes dans leur cheminement mais il doit aussi participer à l'ambiance sonore des espaces. La pérennité des matériaux est importante car ce sont des surfaces fortement sollicitées par les usages.

Sols souples

Définition/composition

On retient quatre grandes familles de sols souples : les sols en PVC, en moquettes, en linoléum et enfin en caoutchoucs.

Les deux derniers sont réalisés à partir de matériaux naturels. Leur épaisseur est de quelques millimètres, leur application se fait sur un sol parfaitement plat à l'aide d'une colle adaptée.

Les sous-couches complémentaires permettent d'apporter une relative correction acoustique.

Avantages

Permet d'avoir des sols unis.

Entretien facile.

Résistance au passage.

Prix abordable.

Inconvénients

Aspect esthétique simple.

Les coloris sont limités hormis les moquettes qui ont fait d'énormes progrès ces dernières années.

Carrelages

Définition/composition

Le carrelage consiste en une plaque épaisse de quelques millimètres, généralement utilisée pour le sol et les murs, (sous forme de faïence). Fabriqué à partir d'argiles pressés, moulés et cuits à forte température, il se fixe à l'aide d'une colle en pâte. Les tendances actuelles sont aux grands formats mais ceux-ci sont plus difficiles à poser. Les carrelages rectifiés donnent des finitions et des joints plus fins.

Dans le bâti ancien on pourra également utiliser les terres cuites qui apportent un usage équivalent à condition d'un entretien adapté. Matériau fabriqué dans la masse, les terres cuites supportent les petits accrochages et usures du temps.

Avantages

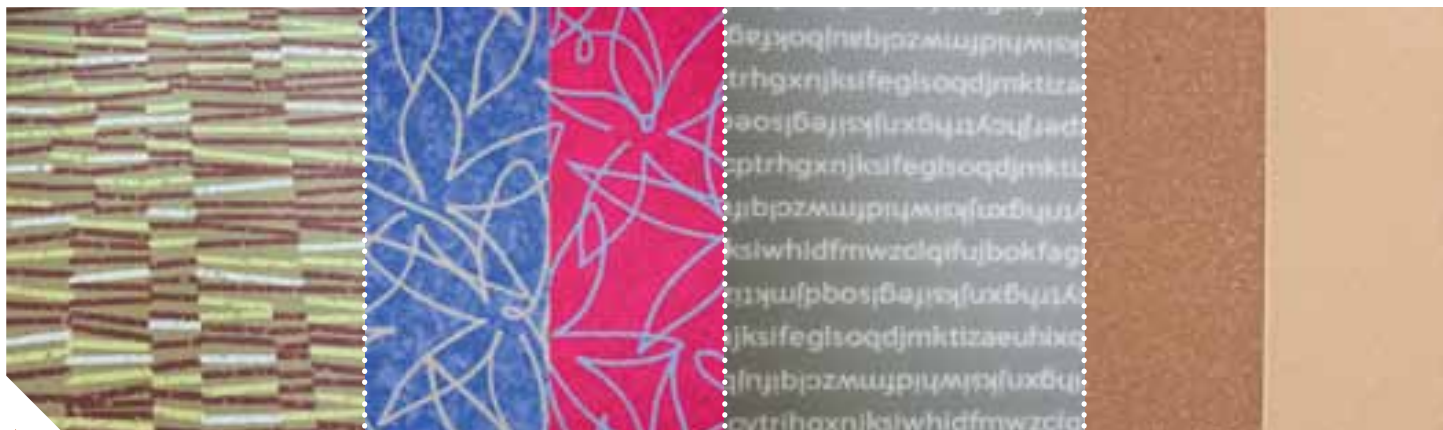
Entretien facile avec des produits courants.

Une grande résistance à l'usure en fonction du classement du matériau.

Aspect esthétique intéressant à condition de bien travailler les plans de calepinage.

Inconvénients

La mise en œuvre doit être parfaite. Le carrelage laisse apparaître un quadrillage d'éléments uniforme et régulier.



▲ APERÇUS DE DIFFÉRENTS MATÉRIAUX DE SOL. DE MISE EN ŒUVRE ET DE QUALITÉS DIVERSES, PARFOIS PERSONNALISABLES, ILS CONCOURRONT À HIÉRARCHISER LES ESPACES ET À DÉFINIR DES AMBIANCES SPÉCIFIQUES.

Sols coulés

Définition/composition

Les sols coulés sont réalisés à partir de 2 ou 3 composants que l'on mélange et auquel on peut ajouter des matières. Le produit s'étale sur le sol, à l'aide d'une spatule. Le revêtement peut être rendu antidérapant par saupoudrage de sable. On peut obtenir des sols très variés et colorés avec des incrustations de matières et d'éléments imprimés personnalisant fortement les espaces.

Avantages

Permettent d'avoir des sols unis.

Entretien facile.

Résistance au passage.

Aspect esthétique fort, les coloris et les solutions sont multiples.

Inconvénients

Les sols coulés n'apportent aucune correction acoustique.

Le coût de certaines finitions peut parfois en limiter l'utilisation.

Les parquets

Définition/composition

On distingue trois types de parquet. Le stratifié est composé de poudre de bois et de colle compacté et ensuite revêtu

d'une résine et d'un film de couleur. Le contrecollé est réalisé à partir d'une épaisseur de bois de quelques millimètres collé sur un support en aggloméré. Le parquet massif est réalisé uniquement à partir de bois.

Afin d'atténuer les bruits d'impact, il est nécessaire de mettre en place une sous-couche isophonique. Les parquets massifs et contrecollés peuvent se poncer et se vernir, ce qui permet de leur donner une seconde jeunesse.

Avantages

Ressenti agréable du bois et aspect chaleureux.

Aspect qualitatif et esthétique intéressant.

Inconvénients

Le coût des parquets massifs et contrecollés peut limiter leur emploi, en revanche leur pérennité est nettement plus longue.

Le parquet ne supporte pas l'humidité.

Il faut prévoir un bon traitement acoustique

LES RECOMMANDATIONS DE LA BDV

À l'exception des sanitaires et des locaux internes, le carrelage est à éviter hormis la terre cuite et l'ardoise qui contribuent à donner une identité favorable à la détente, tout comme le parquet. Dans tous les cas, il est important que le revêtement de sol choisi soit résistant pour éviter que le poids des rayonnages ne laisse des marques sur le sol.



les éclairages

Qu'ils soient d'ambiances ou purement techniques, les éclairages participent fortement à l'identification d'un lieu. Ils servent à attirer l'attention sur un élément particulier, à guider le cheminement, à travailler confortablement et sans fatigue. On veillera ainsi à éviter les éblouissements, les reflets sur les écrans, les lumières trop vives ou insuffisantes.

Encastrés

Définition/composition

Les encastrés sont plus couramment employés dans des espaces où la lumière doit être parfaitement contrôlée. On utilise le plus couramment des lampes fluo compact, associées à des grilles de défilement qui permettent de maîtriser la direction dans laquelle le flux lumineux est dirigé.

Avantages

Utile quand on manque de hauteur.
Entretien facile.

Inconvénients

Aspect esthétique peu valorisant si utilisé comme élément unique de composition des plafonds, (souvent intégré dans les trames des faux plafonds en dalle)

Suspensions

Définition/composition

Les suspensions sont utilisées dans des espaces amples.

On peut alors choisir des éclairages décoratifs qui participent à la mise en valeur des volumes et des points particuliers du bâtiment ou de ce que l'on veut mettre en valeur.

Avantages

Mise en valeur de l'architecture et des collections.

Inconvénients

Le coût de certains éclairages peut limiter leur emploi.

LES RECOMMANDATIONS DE LA BDV

L'éclairage naturel et les vues extérieures sont à privilégier, surtout dans les espaces de lecture et de convivialité. L'orientation des baies au Sud et à l'Ouest est à limiter. En effet, la qualité de lumière recherchée doit plutôt favoriser les vues orientées vers le Nord et l'Est.
Pour un éclairage artificiel de qualité, il convient de combiner les sources directes et indirectes et d'être attentif à la température de lumière.



▲▲ UN ÉCLAIRAGE BIEN CONÇU PARTICIPE DE LA QUALITÉ DES VOLUMES (MÉDIATHÈQUE DE L'ÎLE D'ELLE)

▲ DANS UN PLAFOND SURBAISSÉ, UN ÉCLAIRAGE ENCASTRÉ PEUT AUSSI MARQUER L'ESPACE. (MÉDIATHÈQUE DE BELLEVILLE SUR VIE)

► 2.4 le **mobilier** : mettre en scène les collections

Le mobilier est un élément marquant de l'image de la bibliothèque : il influe fortement sur l'appréciation des espaces par le public.

Outre les qualités fonctionnelles attendues, l'esthétique du mobilier accompagne les choix architecturaux : les rayonnages participent à la délimitation des espaces au sein du bâtiment ; leur disposition aide au cheminement de l'utilisateur, permet la création de "clairières", lieux de lecture ou de repos.

Les sièges divers, nombreux, permettent de jouer sur les formes, textures et couleurs et ponctuent l'espace : points de repère et élément de confort perçus au premier coup d'œil.

Il est donc très important de discuter du choix du mobilier avec l'architecte.

À NOTER

Pour une circulation aisée du public, prévoir un espacement d'au moins 1,50 m entre deux éléments mobiliers.

LE CHOIX DU MOBILIER

Il est fortement recommandé de s'adresser à des fabricants de mobilier spécialisé pour les bibliothèques :

- ils offrent de bonnes garanties quant aux fonctionnalités recherchées, et respect des normes de sécurité pour un usage public
- la plupart proposent des gammes durables (formes, couleurs) permettant un réassort lorsque la bibliothèque évolue et déclinent les modes de rangement adaptés aux nouveaux types de documents
- ils établissent un plan d'implantation du mobilier : à partir du plan fourni par l'architecte, le plus précis possible avec repérage d'éléments qui peuvent avoir une implication sur l'implantation du mobilier (positionnement des fenêtres, radiateurs, tuyaux, plinthes, prises...) et à partir des quantités de documents prévues et de leur répartition
- ils assurent le montage et la mise en place du mobilier

la banque de prêt (ou bureau d'accueil)

Elle doit être assez vaste pour permettre d'accueillir 1 ou 2 postes informatiques et permettre la manipulation des documents. Elle doit, en outre, privilégier le contact entre les bibliothécaires et le public. Éviter les grandes longueurs de banque d'accueil qui ne favorisent pas la convivialité et les relations avec le public.



▲ UNE BANQUE D'ACCUEIL COMPACTE ET PRATIQUE À LA BIBLIOTHÈQUE DE SAINT JULIEN DES LANDES.



▲ LE MOBILIER PEUT AUSSI DONNER LIEU À UN TRAVAIL SUR MESURE. (MÉDIATHÈQUE DE L'ÎLE D'ELLE)

les rayonnages

Ils permettent la présentation des romans et des documentaires pour les adultes et pour la jeunesse. Les tablettes inclinables permettent la mise en valeur de documents (couverture face au public).

À NOTER

Pour des collections attrayantes, les tablettes ne doivent pas être remplies à plus des deux tiers, le tiers restant permettant de mettre en avant un document (présentation de face). La présentation de face des documents participe à l'orientation des usagers et rend les collections plus attrayantes.



▲ RAYONNAGES DE GAMME BOIS-MÉTAL À LA BIBLIOTHÈQUE DE SAINTE FOY.



▲ RAYONNAGES DE GAMME MÉTAL-VERRE À LA MÉDIATHÈQUE D'AIZENAY.

les bacs à album et bandes dessinées

Les bandes dessinées et les albums sont présentés dans des bacs afin que le public puisse les voir de face. Ces bacs peuvent s'intégrer dans les travées ou être sur pied (avec ou sans roulettes).



▲ BACS POUR ALBUMS DANS L'ESPACE JEUNESSE À LA BIBLIOTHÈQUE DE SAINTE FOY.



▲ BACS POUR BANDES DESSINÉES DANS L'ESPACE POUR LES PETITS, BIBLIOTHÈQUE DE SAINTE FOY.

les présentoirs à revues ou journaux

Les revues sont placées dans des présentoirs spéciaux qui mettent en valeur leur couverture. En général, des volets escamotables permettent l'archivage des anciens numéros.

Les journaux sont présentés sur de grandes baguettes posées sur des supports.

les tables, chaises, chauffeuses, poufs et autres mobiliers d'accueil ou de travail

Tables et chaises adaptées aux plus jeunes et aux adultes. Mobiles et colorés, fauteuils et chaises apportent une touche de fantaisie et de rondeur douillette au milieu des rayonnages marqués d'une certaine austérité.



▲ CHAUFFEUSES À LA MÉDIATHÈQUE DE L'ÎLE D'ELLE.

conclusion

La Bibliothèque de Vendée accompagne et développe son réseau au travers des communes et des intercommunalités. L'image des bibliothèques évolue, ce n'est plus un lieu de passage avec l'unique fonction de prêter des livres. Les bibliothèques sont devenues des lieux où l'on s'arrête et où l'on passe du temps dans un espace convivial et agréable. Tous les enjeux sont là.

Comment animer, dynamiser, créer un réseau de bénévoles qui permettra de pérenniser les investissements consentis pour construire une bibliothèque-équipement public. On s'aperçoit qu'il y a des seuils à franchir en-dessous desquels le projet n'est pas réalisable. À l'inverse, consentir certains efforts, (accompagné par le Conseil Général et parfois par l'État), permet de créer une dynamique basée sur le volontariat mais soutenue professionnellement. Dans bon nombre de cas, construire une bibliothèque est un avant propos à la mise en place d'un tissu associatif renouvelé.

On s'aperçoit également que la mise en commun de certaines fonctions de bâtiments rend possible la construction. La mutualisation permet des économies de moyens et de fonctionnement. Au-delà de l'aspect matériel, c'est aussi un moyen pour affirmer ou faire prendre conscience d'une certaine citoyenneté. Mutualiser des espaces de mairie et de bibliothèque peut par exemple faire tomber les barrières physiques et psychologiques. La bibliothèque est donc devenue, avant tout, un lieu d'échange et de partage, lieu de vie ouvert sur l'autre, celui qui habite le même lieu que moi et que je croise dans la rue.

Dans le cadre de ses échanges avec la Bibliothèque de Vendée, le CAUE accompagne les communes dans leurs démarches, car il est nécessaire aujourd'hui d'avoir une vision globale et élargie sur le territoire et sur le positionnement des équipements. Une étude sur le contexte urbain permettra de vérifier si le positionnement prévu est le bon. L'élargissement du champ de réflexion validera ou non la possibilité de mutualiser les services dans un souci d'une plus grande efficacité. Enfin, la mise en place d'un pré-programme cohérent, avec les attentes de la commune et les enjeux de ce nouvel espace public, rentre dans les compétences du CAUE. À ce titre, tout au long de ces phases, et comme dans bon nombre d'autres équipements, la pluridisciplinarité est une valeur ajoutée qu'il convient de renforcer. Nous vivons une période où les bâtiments deviennent encore plus techniques avec les nouvelles réglementations et les enjeux environnementaux auxquels nous devons faire face.

annexes

bibliographie

CHARENTREAU Anne-Marie et GASCUEL Jacqueline, *Votre bâtiment de A à Z. Mémento à l'usage des bibliothécaires*, Paris, Ed. du Cercle de la Librairie, 2000.

Concevoir et construire une bibliothèque : du projet à la réalisation, sous la direction de COLLIGNON Laure et GRAVIER Colette, Editions le Moniteur, 2011.

GROSBOIS Louis Pierre, *Handicap et construction*, Editions du moniteur, 2008.

Les bibliothèques : vers des réalisations durables adaptées aux usagers, Lyon, CERU, 2008.

Lire en Drôme, "Créer une bibliothèque, projet culturel et projet spatial," hors série, septembre 2009
<http://mediatheque.ladrome.fr>

POISSENOT Claude, *La Nouvelle bibliothèque, contribution pour la bibliothèque de demain*, Voiron, Territorial, 2009.

présentation des bibliothèques choisies pour illustrer cet ouvrage

AIZENAY (8 000 HABITANTS) : Médiathèque de 550 m², réalisée par M. Dominique Vignault, Hangar 33 (Nantes), inaugurée en novembre 2009.

BELLEVILLE SUR VIE (3 800 HABITANTS) : Médiathèque de 350 m², réalisée par M. Bruno Paillou, A. Bis Architectes (La Roche sur Yon), inaugurée en novembre 2008.

ÎLE D'ELLE (1 500 HABITANTS) : Médiathèque de 280 m², réalisée par M. Laurent Guillon (Marans), inauguration automne 2011.

LA MOTHE ACHARD (2 500 HABITANTS) : Médiathèque de 210 m², réalisée par Ouest Architecture Urbanisme (les Sables d'Olonne), inaugurée en juin 2010.

SAINT JULIEN DES LANDES (1 300 HABITANTS) : Bibliothèque de 100 m², réalisée par Tiberghien Langlais (Saint Gilles Croix de Vie), inaugurée en octobre 2010.

RÉAUMUR (800 HABITANTS) : Bibliothèque de 80 m², réalisée par M. Patrice Clochard (Cerizay), inaugurée en juillet 2009.

SAINTE FOY (1 850 HABITANTS) : Bibliothèque de 120 m², réalisée par Alain Architectes et associés (Les Sables d'Olonne), inaugurée en juin 2011.

En moyenne, ces différentes réalisations connaissent une fréquentation mensuelle correspondant à 30 % de la population communale.

remerciements

LE CAUE TIENT À REMERCIER :

- . M. Bernard PERRIN, Maire d'Aizenay
- . M. Régis PLISSON, Maire de Belleville sur Vie
- . M. Claude CLÉMENT, Maire de l'Île d'Elle
- . M. Daniel GRACINEAU, Maire de la Mothe-Achard
- . M. Joël BRET, Maire de Saint-Julien des Landes
- . M. James LOUIS, Maire de Réaumur
- . M. Jean-Paul DUBREUIL, Maire de Sainte Foy
- . M^{elle} Axelle BOUCHEREAU, responsable de la Médiathèque d'Aizenay et l'ensemble de son équipe
- . M^{elle} Carine SIRE, responsable de la Médiathèque de Belleville sur Vie et l'ensemble de son équipe
- . M^{me} Lise BUSQUET, responsable de la Médiathèque de l'Île d'Elle et l'ensemble de son équipe
- . M. Loïc DAVIGO, responsable de la Médiathèque de la Mothe Achard et l'ensemble de son équipe
- . M. Didier GROUSSIN, responsable bénévole de la bibliothèque de Saint Julien des Landes et l'ensemble de son équipe
- . M^{elle} Annie ALBERT, responsable bénévole de la bibliothèque de Réaumur et l'ensemble de son équipe
- . M^{me} Josette RINGOT, responsable bénévole de la bibliothèque de Sainte Foy et l'ensemble de son équipe
- . M^{elle} Stéphanie BRANGER, Bibliothèque Départementale de Vendée, Responsable conseil, évaluation, et développement du réseau
- . M. Vincent LECOMTE, Directeur de la Bibliothèque Départementale de Vendée

Rédaction : Bibliothèque Départementale de Vendée Et CAUE de la Vendée.

Conception-réalisation : CAUE de la Vendée.

Photographies : CAUE de la Vendée, exceptés : p. 8, p. 11, p. 12, n° 4 p. 17 : Bibliothèque Départementale de Vendée et p.4 : © Assemblée Natonale et p.5 : cliché Patrick Durandet, photothèque du Conseil général de la Vendée

Imprimé sur du Satimat Green 120 gr. 60 % recyclé, certifié FSC,
par l'imprimerie PRINT OUEST (44),

septembre 2011.

CONSEIL en ARCHITECTURE, URBANISME et ENVIRONNEMENT
de la VENDÉE,

*Maison du Tourisme et de l'Architecture,
45 boulevard des Etats-Unis, BP 685,
85 017 la Roche sur Yon CEDEX.*

Pour tout renseignement, contactez-nous
au 02 51 37 44 95
ou sur le site <http://www.caue85.com>

ISBN : 978-2-918010-14-2
ISSN : 2111-6547



BIBLIOTHÈQUE DÉPARTEMENTALE DE VENDÉE

*9, impasse Ampère Acti-Sud
85 000 la Roche sur Yon*

tel 02 51 37 33 20
fax 02 51 37 44 56
bdv@vendee.fr



VENDÉE
CONSEIL GÉNÉRAL